

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE



Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des sciences
de Gestion.



Département des sciences de gestion

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention
du Diplôme de Master en Sciences de Gestion

OPTION : MANAGEMENT PUBLIC

THEME

La Participation des citoyens à la prise de
décision des collectivités locales :
Cas de la commune de MAATKAS

Réalise par :

M^{lle} NAAK Rachida

M^{lle} SI TAYEB Yasmina

Reportrice :

Mme TADJINE Radia

Devant le jury compose de :

Président SI MOHAMMED Djamal

Professeur

UMMTO

Examineur LAICHE Mohammed

MCB

UMMTO

Encadreur TADJINE Radia

MAA

UMMTO

Année universitaire : 2017/2018

Remerciements

Avant tout, nous remercions DIEU tout puissant de nous avoir donné le courage et la santé pour mener à bien ce travail.

Ces remerciements sont destinés, essentiellement, à notre encadreur M^{me} TADJINE Radia pour son entière disponibilité à notre égard, ses remarques pertinentes, ses conseils avisés, ses recommandations objectives. Je la remercie d'avoir bien voulu nous encadrer et nous guider tout au long de notre travail ainsi que pour la qualité de la formation dont nous avons pu bénéficier.

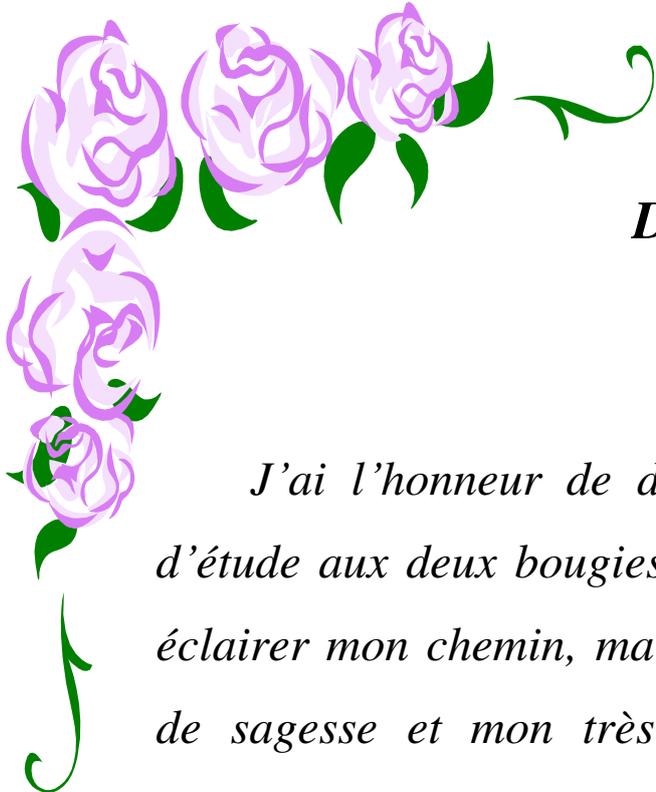
Nos sincères remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des enseignants de département de science de gestion de l'université MOULOUD MAMMERIE de Tizi-Ouzou et particulièrement aux enseignants de l'équipe pédagogique : Management Public.

Ceux-ci s'adressent aussi à l'ensemble des personnes qui ont accepté de participer à la réalisation de cette recherche, en apportant leur témoignage, Sans leur contribution celle-ci n'aurait pu avoir lieu.

Je remercie les membres du jury d'avoir accepté d'examiner mon travail.

Enfin, nous remercions tous ceux qui nous ont aidés et encouragés : association, comités du villages, APC de MAATKAS.)

Rachida et Yasmina



Dédicaces

J'ai l'honneur de dédier le fruit de mes années d'étude aux deux bougies qui s'allument rien que pour éclairer mon chemin, ma très chère mère mon exemple de sagesse et mon très cher père mon exemple de courage.

A mes frères et mes sœurs sans oublier mes nièces et mes neveux.

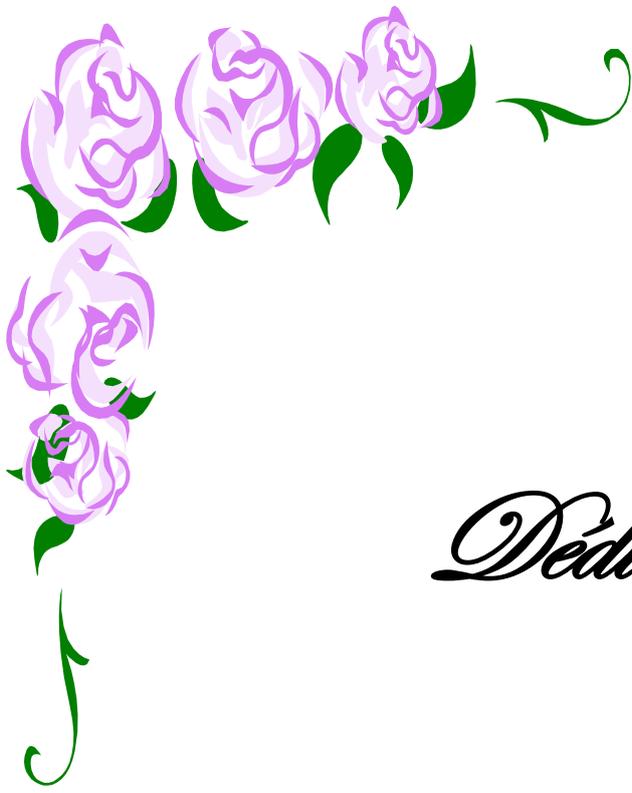
Mon cher futur mari Samir et ma belle famille.

Toute ma famille paternelle et maternelle.

Et à tous mes ami (e)s sans exception pour tous les moments de joies et de peines qu'on a passés ensemble.

RACHIDA





Dédicaces

À mes parents, mon trésor précieux.

À ma très chère famille.

À mes chers amis (es).

Si tayeb Yasmîna.



SOMMAIRE

Introduction générale.....	1
Chapitre I : la participation principe de la bonne gouvernance.	
Section 1 : la gouvernance territoriale.....	5
Section 2 : repères théoriques sur la participation.....	14
Chapitre II : la participation des citoyens au niveau communal.	
Section 1 : la place du citoyen dans la vie de la commune.....	23
Section 2 : Etat des lieux de la participation des citoyens en l'Algérie.....	34
Chapitre III : Etat des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS.	
Section 1 : présentation de la commune.....	43
Section 2 : analyse des résultats de l'enquête.....	53
Conclusion générale.....	71

Liste des abréviations

- A.C.L : Agglomération Chef Lieu.
- A.P.C : Assemblée Populaire Communal.
- A.T.R : Administration Territoriale République.
- B.M : Banque Mondiale.
- C.a.p.D.e.L: Capacité acteur participation Développement local commun.
- C.F.P.A : Centre de Formation Professionnelle et Apprentissage.
- C.G.C.T : Code Générale Collectivité Territorial.
- C.N.D.P : Conseil National Débat Public.
- D.E.L : Développement Economique Local.
- F.M.I : Font Monétaire International.
- F.N.U : Florida National University.
- O.N.G : Organisation Non Gouvernementale.
- O.N.U : Organisation Nation Unie.
- P.A.P.C : Président de l'Assemblée Populaire Communal.
- P.C.D : Plan Communal Développement.
- P.D.O.U : Plan Directeur de l'aménagement et Urbanisme.
- P.N.U.D : Plan Nation Unies Développement.
- RGPH : Recensement Générale de la Population et d'Habitat.
- S.I.C : Système Information Communication.

Liste des figures

Figure 01 : l'ensemble des enquêteurs par sexe	54
Figure 02 : la participation des femmes	55
Figure n°03 : l'adhésion des citoyens aux organisations représentatives	56
Figure n°04 : la spécificité de l'adhésion aux organisations représentatives	56
Figure n°5 : taux de participations aux réunions organisés par les comités de villages et associations	57
Figure n°6 : cadre de la réunion	58
Figure n°7 : la place de citoyens dans le village	59
Figure 08 : la prise de décision par les élus.....	59
Figure N°09 : la lecture des affichages	60
Figure n°10 : les raisons de la non implication des citoyens dans le processus décisionnel	61
Figure N° 11 : la meilleure façon de faire intervenir les citoyens.....	62
Figure n°12 : la place de la participation dans le développement local	63
Figure n°13 : l'ensemble des enquêteurs des administrateurs.....	64
Figure n°14 : l'intervention des citoyens dans la prise des décisions publiques	64
Figure n°15 : l'aide des citoyens dans la prise des décisions	65
Figure n°16 : la transmission de l'information.....	66
Figure n°17 : les manifestations dans la commune de Maatkas.....	67
Figure n°18 : la pertinence des activités des associations	68
Figure n°19 : la qualité de la démocratie participative.....	69

Liste des tableaux

Tableau 01 : Evolution de la population de la commune de MAATKAS 48

Tableau n2 La répartition de la population selon la strate dans la commune de Maatkas 49

Introduction générale

Les crises vécues, dans le monde entier, à partir les années 1970 ont montré l'intérêt croissant porté au local comme niveau important dans l'analyse économique et sont rôle dans l'émergence de propositions (en guise de solution) inédites, ici le locale fait référence à une échelle, qui suppose une certaine cohérence dans l'organisation des acteurs et leurs activités. Le territoire se voit comme une interprétation majeure du locale et émerge ainsi comme niveau pertinent de réflexion et d'action économique, on insiste sur l'émergence du concept de développement basé sur la valorisation des ressources locale et la mobilisation des acteurs qui se substituent aux politique de développement.

A fin de mieux répondre aux attentes et exigences des citoyens, d'encadrer, de rationaliser et de réduire les coûts, l'Etat envisage les solutions en terme de management public.

Le management public est une nouvelle discipline publique qui repose sur l'idée de la performance, elle se retrouve dans de nombreux secteurs de l'économie ou de l'administration locale, elle s'intéresse aux différents domaines : la vie des associations, les collectivités et organisations publique qui se préoccupent de l'intérêt général. Ce processus a touché d'une manière plus ou moins importante et sous des formes divers, l'ensemble des pays de l'OCDE, et de plusieurs pays en développement.

« La gouvernance fait intervenir un ensemble complexe d'acteurs et d'institutions qui n'appartient pas tous à la sphère de gouvernement, elle traduit une interdépendance entre le pouvoir et les institutions associés à l'action collective. La gouvernance fait intervenir un réseau d'acteurs autonomes et part du principe qu'il est possible d'agir sans se remettre au pouvoir de l'Etat »¹.La gouvernance territoriale fait appelle aux collectivités pour réagir dans les affaires qui les concernent, tant que celle-ci n'est plus l'affaire d'un seul acteur (Etat), mais bien entendu un devoir à accomplir des acteurs.

Le pouvoir de décisions est exercé à la fois, par l'Etat et les personnes morales. « La décentralisation consiste dans le transfert d'attributions de l'État à des collectivités ou institutions différentes de lui et bénéficiant, sous sa surveillance, d'une certaine autonomie de gestion. »² la décentralisation a porté une liberté d'action aux collectivités, aussi aux élus, mais sous le contrôle du pouvoir central.

¹ Stocher G « cinq propositions pour une théorie de la gouvernance », in Revue internationale des science sociales n155, UNESCO érés, Paris 1998.

² Article de Wikipédia, « la décentralisation », 14 octobre 2018

Introduction générale

La participation est nécessaire à l'exercice du gouvernement quand il s'agit de résoudre des problèmes majeurs. Les gouvernants encouragent la participation parce qu'elle leur permet de continuer non seulement à gouverner, mais encore d'améliorer leur prise de décision. Elles visent à élever la qualité de vie de la communauté comme de citoyens, la démocratie participative pourrait contribuer à renforcer la capacité de l'une de l'autre ; à s'engager, à contrôler les décisions qui touchent sa vie propre.

Problématique :

La mise en œuvre de processus de décentralisation a encouragé l'implication de la participation à travers sa composante : renforcement de la capacité des citoyens à partager le pouvoir avec les organisations publiques, ces citoyens souhaitent de plus en plus participer aux décisions publiques. Méfiant à l'égard des institutions et des responsables publique, ils attendent d'être mieux informés, consultés, et ce à tous les niveaux de la décision.

La participation publique est un des moyens qu'a sa disposition une société civile qui veut s'impliquer dans la prise de décisions, tant au stade du projet qu'à celui de la réalisation. La démocratie se trouve confronter à une tâche nouvelle : accroître la part d'engagement des citoyens et des acteurs sociaux dans la gestion des affaires publics ; l'idée de citoyenneté repose sur la capacité reconnue à tout individu de faire valoir ces droits devant l'autorité gouvernementale.

La participation peut devenir un instrument clé pour améliorer un double niveau , elle offre aux populations les moyens d'accroître leur pouvoir de surveillance et d'exercer un contrôle collectif sur l'appareil gouvernemental, d'une part, et de l'autre part elle fait en sorte que le projet identifiant plus précisément les problèmes et imaginant des réponses mieux adaptées, elle constitue un thème central dans la gestion des affaires publiques mais peu adoptée dans les pays en voie de développement notamment en Algérie.

La relation entre le citoyen algérien et les collectivités territoriales est souvent conflictuelle, notamment la commune vue le manque ou l'absence de confiance des citoyens envers le pouvoir et les élus, ainsi que l'ambiguïté de l'information reçue. Cet état de fait ne nie pas le fait que les pouvoirs publics algériens se sont engagés dans une démarche pour encourager l'intervention des citoyens, et que ces citoyens eux-mêmes

Introduction générale

cherchent à intervenir et participer aux décisions publiques par exemple : l'adhésion aux associations pour améliorer ses conditions de vie.

Nous allons mettre l'accent sur notre commune « MAATKAS ». Nous tenterons de comprendre cette thématique de participation au niveau de cette collectivité locale et de savoir si le citoyen intervient dans le processus décisionnel.

En somme, il s'agit d'une problématique qui s'articule autour de la question centrale suivante :

Comment le processus décisionnel se déroule-t-il dans la commune de Maatkas en prenant en compte la participation des citoyens.

De cette question centrale découle d'autres questions secondaires qui structurent le problème posé.

- La commune de MAATKAS est-elle en mesure de répondre aux attentes de ses citoyens ?
- Où se situe la défaillance ? est-ce une question de gestion, ou une question d'implication citoyenne ?

Hypothèses :

Pour répondre à la problématique ; deux hypothèses vont guider notre recherche qui aura à les affirmer ou infirmer :

Hypothèse 1 : l'A.P.C de MAATKAS cherche à instaurer un climat de participation dans ses relations avec les citoyens, et elle dégage une co-décision avec les comités des villages et les associations.

Hypothèse 2 : la participation des citoyens dans cette commune n'est qu'élémentaire elle ne se fait qu'à partir des manifestations et des activités des associations, principalement les comités du village.

Méthodologie de travail :

Dans un premier temps ; nous allons essayer de cerner les éléments théoriques relatifs à notre thème de recherche ; ensuite, nous tenterons de répondre à notre problématique par la vérification des hypothèses grâce à un travail d'investigation sur le terrain de notre projet d'étude.

C'est une méthode hypothético-déductive qui consiste à émettre des hypothèses, à recueillir des données, puis à tester les résultats obtenus pour réfuter ou appuyer les hypothèses.

Ainsi, notre modeste travail est structuré en trois chapitres : deux chapitres théoriques, et le troisième est consacré à notre enquête de terrain. Nous allons aborder dans la première section du premier chapitre : la gouvernance territoriale. La seconde section est consacrée (toujours en premier chapitre) à la participation citoyenne comme principe de bonne gouvernance ; l'objet de ce premier chapitre est la place de la participation dans le développement local.

Le second chapitre introduira la participation des citoyens dans la commune, nous allons mettre la lumière sur la commune puisqu'elle est le lieu de rencontre directe avec les citoyens ; la première section du second chapitre développe les conditions et les principes de la participation au niveau local et les enjeux de celle-ci. La seconde section est consacrée au cas algérien, dont nous allons exposer la réalité de la participation en Algérie et la réglementation la concernant dans une première sous-section ; dans la deuxième sous-section nous traiterons du volontarisme public pour développer cette notion de participation pour la prise de décision publique, nous allons parler de projet CapDel.

En ce qui concerne l'enquête de terrain, elle sera exposée dans le dernier chapitre dans lequel nos hypothèses seront examinées. Ce chapitre comptera une première section sur la présentation de la collectivité locale à étudier : à savoir la commune de MAATKAS, ainsi que la présentation de l'enquête de terrain, une deuxième et dernière section sera réservée à l'analyse des résultats.

Enfin c'est la confrontation effective de nos hypothèses avec la réalité du terrain, qui permettra leur affirmation ou infirmation ; c'est la synthèse des résultats de l'enquête menée auprès des associations, comités de villages et l'A.P.C de la commune.

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

INTRODUCTION

La notion de la gouvernance est utilisée aujourd'hui de nombreuses manières, et dans différents contextes, elle est utilisée dans plusieurs champs disciplinaires, principalement en sciences économiques et politiques, elle est utilisée également à des échelles diverses de l'international ou local.

La gouvernance locale est un nouveau mode de gestion du territoire, elle se fonde sur le renforcement du pouvoir des acteurs locaux, la promotion de l'économie locale et l'amélioration de la cohésion sociale dans une perspective de développement local et la gouvernance locale renvoie à l'ensemble des interactions entre des acteurs d'une communauté susceptible de porter un projet global commun et des projets spécifiques de développement de leur collectivité.

Le processus de gouvernance locale est renforcé par la participation des citoyens à la prise de décision publique ; c'est un élément essentiel dans l'innovation publique. L'engagement des citoyens et acteurs sociaux dans la gestion de la commune et des affaires publiques permet à la décision publique d'être plus performante et pertinente.

SECTION 1 : LA GOUVERNANCE TERRITORIALE.

A travers cette section nous exposons les théories liées au concept de la gouvernance territoriale.

1. Un aperçu historique sur la gouvernance territoriale.

Berle et Means en 1932¹ sont à l'origine des 1^{ères} analyses en terme de gouvernance grâce à leur travaux sur l'entreprise, mais avec l'élargissement de champ de celle-ci notamment l'intervention des acteurs spécialisés dans le territoire, qui ont commencés à transférer la gouvernance de l'entreprise sur le territoire dont l'intérêt public est l'émergence de la gouvernance territoriale.

¹ Peter Witz « les fondement théoriques des meilleures pratique de gouvernance d'entreprise »(2008)

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

Au début des années 90, ce sont des économistes et politiques anglo-saxons ,et certains institutions internationales (FMI ,BM,ONU), qui ont remis à l'honneur la notion de gouvernance , cependant , en y introduisant deux nouvelles préoccupations à savoir ,comme les note paye O (2005), d'une part , bien marquer la destination avec le gouvernement autant qu'institution ,d'autre part ,sous un vocable peu usité et donc peu connoté ,promouvoir un nouveau mode de gestion des affaires publiques fondé sur la participation de la société civile à tous les niveaux (national ,mais aussi local ,régional et international) ²

A partir des années 90, la gouvernance territoriale a insisté sur la participation des sociétés, ancrées dans les différents niveaux territoriaux, dans la gestion de la commune.

A ce propos F.Leloup ,L .Mayart et B.Pecqueur (2005) estiment que « Les prémices de la réflexion sur la gouvernance territoriale peuvent être restituées dans l'historique de la recherche de nouveaux modes d'organisation et de gestion territoriale alternatifs aux démarches territoriales descendantes classiques »³ .Pour eux, ces premiers pats d'apparition de ce nouveau mode de gestion et de développement marque une rupture avec le développement classique ,c.-à-d. le départ de transfert des politiques provenant des sphères supérieurs de l'Etat vers les niveaux inférieurs ,par conséquent l'essor de développement local et de la décentralisation .

L'évolution de la gouvernance territoriale renvoie alors aux questions de développement local et met l'accent sur les conditions de l'implication croissante des acteurs locaux (privés ou publics) ainsi qu'une participation active des citoyens pour une décision autonome par rapport au pouvoir central public, la coordination et les formes de régulation ne se limitent plus au niveau politique, mais aussi s'élargissent à l'économique, au social et au culturel.

2. Définition des concepts :

Nous allons aborder la définition de la gouvernance territoriale, et la décentration du fait que l'un complète l'autre.

² : PAYE O (2005) « La gouvernance : d'une notion polysémique à un concept politologique », Etudes internationales, vol 36 .N°1. 2005. P 13

³ : LELOUP F. MOYART. L.PECQUEUR B (2002). « la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? » Géographie Economie Société. Vol 7 .P. 332.

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

2-1 définitions de la gouvernance territoriale

La gouvernance territoriale est défini comme « le processus d'articulation de l'ensemble des pratiques et des dispositifs institutionnels entre les acteurs géographiquement proche ou de résoudre un problème productif ou de réaliser un projet de développement »⁴

Dans cette définition la gouvernance territoriale est présenté comme étant un processus d'articulation entre les différents acteurs territorialement proche visant à réussir un processus de développement, elle s'appuie sur la mobilisation des ressource humaines, sur la capacité à réguler un territoire dans le cadre d'un système partenariale avec des acteurs multiples, elle veille à ce-que les priorités politiques, sociales et économiques soient fondée sur un large consensus sociale et à ce-que les voix des plus démunis puissent se faire entendre.

J.P Gaudin(2002) considère que la gouvernance a des apparitions multipolaires, il note que la gouvernance « se donnera à voir sur plusieurs scènes, l'économie, le management public la sociologie, ou encore la science politique, elle sera commentée par des cercles intellectuels et des courants d'analyse bien distincts ».

La gouvernance territoriale est une méthode ou une façon de gouverner ou de gérer, représente une rationalisation du partage du pouvoir entre les différents acteurs ayant des intérêts dans l'organisation ou la firme, elle donne l'importance à l'initiative publique et/ou privée dans l'efficacité de l'action publique, elle doit croire aussi que la gestion des effets de la répartition du pouvoir entre les propriétaires d'une part et les gestionnaire d'autre part.

2-2 la décentralisation

La décentralisation est un système de gouvernance ou un processus administratif, un transfert ou délégation de pouvoir et des prérogatives de l'Etat à des collectivités territoriales. Il vise a donner à ces derniers, plus de liberté à exercer leur pouvoir de prise de décisions, d'une autorité par la population, assurer un meilleur équilibre des pouvoirs sur l'ensemble du territoire, une meilleure gestion des ressources existantes et un bon fonctionnement des institutions publiques.

Principes de la décentralisation :

⁴ In A. L. NAIT CHABANE, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », thèse magister, dirigé par Pr KHARBACHI. H, université de Bejaia, 2010.

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

Principe de l'autonomie financière : Les collectivités territoriales disposent d'une autonomie qui signifie que pour appliquer la décentralisation sur une collectivité territoriale, il faut d'abord qu'elle se caractérise d'une autonomie financière ou une liberté dans la gestion financière afin qu'elle gère ces propres affaires, elle doit ainsi réunir certains éléments constitutifs : personnalité morale, autorité locale, le contrôle du pouvoir central.

Principe de libre administration : La libre administration permet de garantir un espace de liberté dans lequel les collectivités territoriales peuvent agir. L'administration territoriale doit aussi bénéficier d'une liberté d'action, tout en répondant aux exigences de ses citoyens (qui sont différents d'un territoire à un autre) mais aussi tout en respectant des normes administratives de la nation et sous le contrôle du juge administratif.

« La gouvernance locale est définie de manière générale comme l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans la gestion à tout les niveaux, comprend des mécanismes, des processus, des relations et des institutions complexes par l'intermédiaire des quelles les citoyens et les groupes notamment les plus démunis expriment leurs intérêts, exercent leurs droits et obligations. »⁵

Selon le F.N.U cette notion de gouvernance englobe la participation, la responsabilisation, et l'efficacité.

La décentralisation et la gouvernance locale diffèrent principalement, dans les parties prenantes au processus et dans le mode d'interaction entre les autorités, le secteur privé et la fonction publique : La décentralisation a trait au secteur institutionnel public ainsi qu'aux réformes et processus organisationnels et à leurs appuis, alors que la gouvernance locale consiste d'avantage à encourager la création d'un environnement qui favorise l'interaction des processus multipartites y compris les secteurs public et privé ainsi que la société civile pour atteindre le développement local efficace.

3 - les acteurs de la gouvernance territoriale :

La gouvernance locale implique un partage du pouvoir dans le processus décisionnel et la reconnaissance d'une multiplicité de partie prenante dans la construction d'un développement durable et dans la lutte contre la pauvreté.

⁵ GAUDIN J-P(2002) « pourquoi la gouvernance ? »La bibliothèque du citoyen. Presse de science po, paris, p33

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

3-1 les acteurs institutionnels :

Les acteurs institutionnels sont l'Etat et les différents échelons des collectivités locales (régions, département, commune). L'Etat reste le moteur du développement à la faveur de démarches qui visent à créer un environnement politique et juridique. Les collectivités territoriales sont les niveaux inférieurs de l'Etat et disposent d'une autonomie financière et dotées d'une personnalité morale.

3-2 Les acteurs non étatiques :

C'est une organisation indépendantes de la société civile, en dehors des gouvernements et de l'administration publique, on y regroupe notamment les organisations non gouvernementales (O-N-G) et leur association, les partenaires sociaux (syndicats, association d'entrepreneurs...), les associations du secteur privé, les universités.

3-3 Les acteurs économiques :

Les acteurs économiques portent les projets génèrent des ressources et créent les richesses et les emplois (les entreprise). La société facilite l'interaction politique et sociale en participant aux activités qui favorisent un développement local, et à la prise de décision qui répond à l'intérêt générale, elle participe également dans l'aide à la formalisation définitive des projets de développement local.

4- typologie de la gouvernance territoriale

On distingue quatre types de gouvernance territoriale en fonction de son caractère privé ou non, des objectifs à atteindre et des modes d'appropriation par les acteurs des ressources ainsi produite.

4-1 la gouvernance privée

Sont des acteurs privés dominant qui impulsent et pilotent des dispositifs de coordination et de création de ressources selon un but d'appropriation privée, il en est ainsi de la forme motrice, qui guident la trajectoire de développement, du territoire par des mécanismes qu'ils impulsent dans le but de satisfaire leur intérêts individuels.

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

4-2 la gouvernance privée collective

Dans ce cas l'acteur privé dominant est constitué d'un groupe d'acteurs individuels regroupés dans une institution formelle, qui regroupe des opérateurs privés et impulse une coordination de leurs stratégies (les chambres de commerce, les syndicats professionnels et toute forme de club regroupant des opérateurs privés) dans ce type de gouvernance le pouvoir se trouve partagé entre acteurs privé.

4-3 gouvernances publiques

Les institution publiques ont des modes de gestion des ressources différents de l'appropriation privée, notamment à travers la production de biens ou services collectifs donc par définition, utilisables par tous les acteurs, sans rivalité ni exclusion d'usage ce sont au premier chef, l'Etat, les collectivités (distinctions, syndicats d'aménagement...) mais aussi les acteurs de recherche publics L'intérêt de cette gouvernance est que la logique qui guide l'acteur public dans ces choix différent de celle de l'acteur privé.

4-4 gouvernances mixtes

« La gouvernance n'est donc pas une configuration de coordination strictement économique, ou strictement sociopolitique : elle est une combinaison de ces dimensions, caractérisée par une densité variable, des interactions entre les trois catégories d'acteurs »⁶

Dans la réalité, rare sont les situations pures. On trouve le plus souvent une association de ces différentes forme mais avec une dominante, ce qui permet de caractériser chaque territoire comme un cas particulier entrant dans une catégorie générale (plutôt publique ou privée) avec un dosage spécifique et variable.

5- les enjeux de la gouvernance territoriale

Sont multiples, ils se résument dans les éléments suivant

5-1 adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale :

⁶ Fabiane LELOUP, laurenceMOYART, Bernard PEQUER « le développement locale en Afrique d'ouest :quelle(s) réalité(s)possible(s) »in revue mondes en développement vole 31-2003/4-N°124,p102

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

Georges Cavallier , dans son analyse des villes européennes affirme que « les villes qui réussiront, ce sont celles où l'on sera capable de mettre en synergie les responsables venues de tous les horizons, car aujourd'hui il faut en être conscient, c'est projets qui construit de plus en plus le territoire »⁷

La réalisation d'un projet générant une identité collective et soutient l'existence du territoire qui ne sera pas un espace de pure de concurrence économique, désormais la gouvernance reposera sur la construction persistante du projet concerné, et implique l'établissement de nouveaux partenariat et une détermination des règles et des principes de l'action au sein du territoire.

5-2 La participation, une condition à préférer pour mieux gouverner

La participation de l'ensemble des acteurs apparait comme une condition nécessaire pour la réussite de tout projet de développement, notamment la participation des citoyens, des associations et des bénéficiaires du projet. Le village apparait alors comme l'échelle pertinent de la participation et ce, de fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des projets du développement, et à partir de la qu'émerge l'association d'individus qui transmettra les besoins des populations aux niveaux hiérarchiques et aux autorités concernées.

5-3 Amélioration du partenariat public-privé :

Patrik le Galés, considère « qu'au-delà des entreprise parasites et des individus qui cherchent à attirer profit des biens collectifs produits, il existe des privés et/ou groupes d'intérêt professionnels susceptibles de contribuer à la gouvernance urbaine et d'orienter (du moins que partiellement) leur stratégies de manière à participer à la production de certains biens collectifs »⁸

La gouvernance propose la création de nouvelles formes de partenariat de type public /privé, vise aussi à faire converger l'intérêt général (de l'ensemble des acteurs) et à

⁷ CAVLIER George, Gouvernement des viles et gouvernance urbaine, in défi pour la gouvernance urbaine dans l'union européenne p39

⁸ LEGALES Patrik. Quels interet privés dans les villes européennes.in villes en Europe. ED-la découverte, 1997.PP234

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

associer les logiques publiques et l'émergence des projets de développement local et tout cela va contribuer à la création des politiques locales de développement.

5-4 La coopération intercommunale :

« La coopération intercommunale est une élaboration qui joue sur le maintien des entités communales et des conseils municipaux et sur une présentation des communes et non des habitants dans les instances intercommunales. Ainsi, les structures de coopération gèrent un certain nombre de dossiers et les conseils municipaux continuent de gérer ce qui ne relève pas de la compétence intercommunale »⁹

A coté de son long processus d'apprentissage, l'enjeu majeur de l'intercommunalité est la répartition du pouvoir de gouvernance locale en une recomposition des territoires ; l'intercommunalité exécute une redistribution de la compétence, des moyens et de la responsabilité, ceci implique des enjeux matériels qui ne sont pas sans impact sur les modes d'exercices et de légitimation de la gouvernance territoriale.

6- la bonne gouvernance

On parle de la bonne gouvernance quand la gestion devient optimale, c'est-à-dire efficacité en terme de croissance économique, et équitable en terme de redistribution des richesses entre les couches sociales et la localité. Elle se caractérise par :

6-1 L'abondance d'infrastructure est synonyme d'une gouvernance de qualité :

Les infrastructures sont les structure physiques et administrative mise à disposition d'un pays pour aider les personnes. Et la qualité d'infrastructure mise à la disposition du peuple relate le niveau de la qualité d'une gouvernance par exemple : les routes sont nécessaire pour déplacer les citoyens afin de réaliser leur besoin ; aussi les routes permettant d'augmenter le potentiel de transport dans une zone donnée.

6-2 la primauté de droit :

La primauté du droit est un mécanisme d'évaluation qui a été créé pour assurer la bonne gouvernance, elle permet aussi d'améliorer la transparence et la lutte contre la

⁹ Alain DELCAMP «La coopération intercommunale en Europe » association pour la recherche des collectivités territoriale en Europe (ARCOL), institut d'étude supérieur , daix en provence p1/22

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

corruption comme elle protège les droits de l'homme y compris le droit à l'éducation. Les niveaux national et international sont indispensables à une croissance économique soutenue au développement durable, et à l'élimination de la pauvreté et de la faim.

6-3 la responsabilité :

Les décideurs au niveau du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile rendent compte au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles cette responsabilité diffère en fonction de l'organisation et selon que la décision est extérieure à l'organisation.

6-4 La transparence :

Elle est fondée sur la liberté de la circulation de l'information, les personnes concernées peuvent directement avoir accès aux institutions et ce, sur des aspects qui sont les suivants : Les éléments de projet (technique et politique), et avoir aussi les différentes étapes de prise de décision, communiquer l'arbitrage réalisé, identifier les décideurs et les moments de décision.

6-5 L'efficacité et l'efficience :

Les processus et les institutions donnent des résultats en fonction des besoins tout en utilisant au mieux les ressources.

6-6 La vision stratégique :

L'objectif de la stratégie de bonne gouvernance c'est d'avoir un document de politique qui donne aux dirigeants et au public, une perspective à long terme de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

6-7 La recherche de consensus :

La bonne gouvernance joue un rôle d'intermédiaire pour les intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus pour les intérêts du groupe. Le consensus est l'accumulation de l'ensemble des avis, il est indispensable pour recourir la volonté nationale, renforcer la cohésion de la nation et préserver la stabilité sociale. Le consensus a pour but de résoudre les

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

conflits que ce soit dans le dialogue (économique et social), les conflits liés à la gestion des territoires.

6-8 la capacité d'ajustement

« Les institutions et les processus doivent viser à reprendre au besoin de toutes les parties »¹⁰ capacité à accepter d'un accord commun un programme, capacité à réaliser le consensus : société politique, société civile sur le contenu des programmes d'ajustement.

6-9 L'équité :

Tous les hommes et toutes les femmes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leur conditions de vie, c'est un principe qui conduit à corriger des inégalités qui subissent des personnes ou des groupes défavorisé exemple : commerce équitable, accès à l'éducation, la santé, emploi, propriété.

6-10 la participation :

C'est la participation active et effective des citoyens dans la prise de décision et même dans le contrôle, elle permet aux citoyens d'influencer les affaires politiques publiques par le biais d'institution légitime et démocratique.

SECTION 02 : REPERES THEORIQUES SUR LA PARTICIPATION

Nous allons abordé dans cette section une petite théorie sur la participation des citoyens à la prise des décisions dans les collectivités territoriales, nous essayerons de présenter l'essentielle de la participation comme suit :

1. Historique de la participation

L'idée de la participation émerge dans les années 60 en Europe, « dans le double contexte des études des luttes urbaine répondant à la critique des modes de production de

¹⁰ Aboubacar Yenikoye Ismaël « comment analyser la gouvernance ? définir les indicateurs de la bonne gouvernance », éditions L'Harmattan, P14

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

l'environnement bâti, ainsi que leur effets »¹¹ on marque une forte demande de participation émanant de la société civile et des mouvements sociaux, les citoyens commencent à sentir le besoin de prendre la parole, d'exprimer, de dénoncer un pouvoir pas toujours réceptif aux revendications de la population, c'est la disparition de la démocratie représentative et l'apparition de la démocratie participative.

Dans les années 1960- 1970, « il existe un certain spontanisme de la participation »¹² les mobilisations se sont peu à peu radicalisées suite à la dégradation du cadre de vie en Europe vue la crise pétrolière de 1973. Il est née une réelle demande sociale. Les autorités vont alors devoir agir, et reprendre le contrôle d'un mouvement grandissant de contestation ce qui a conduit à une bonne amorce de la démocratie participative.

Dans les années 1980, le processus de participation commence à s'officialiser « les pouvoirs publics vont s'employer à formaliser, à institutionnaliser et à promouvoir un véritable ingénieur de la participation des usagers y compris pour les projets importants qui requièrent la compétence technique spécialisée »¹³ on parle de l'intégration de la notion de la participation dans la loi. Ce qui renforce fortement la participation en France, c'est l'apparition des premières lois de décentralisation 1982-1983 qui avaient pour objectif de rapprocher les citoyens du centre de décision, on y opère d'importants transferts s'agissant des compétences au profit des collectivités territoriales, le législateur consacre le principe de subsidiarité selon lequel elles ont « vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon »¹⁴.

En 1992, dans le cadre de la conférence mondiale de Rio de Janeiro « le sommet de la terre » avec son dixième principe de la déclaration sur l'environnement et le développement, affirme la nécessité de la participation du public à la prise de décision, en particulier pour les questions environnementales, et insiste sur la mise à la disposition de l'information au public et condition pour le processus participatif.

¹¹ Melin Dierre. Choay-François.2000.Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, presses universitaires de France pari, p575

¹² GAUDIN Jean-Pierre 2007, la démocratie participative, Armand Edition, paris p15

¹³ WUHL. Simon, 2008, « la démocratie participative en France : repère historique » institue de recherche et débat sur la gouvernance.

¹⁴ Art.12 alinéa 2 de la constitution

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

« En 1998, la législation de la participation des citoyens et son application, est renforcée par la convention d'Arhus. Elle s'intéresse à l'action du citoyen, influent sur la réalisation du développement durable »¹⁵elle présente aussi comme «l'immense mérite d'introduire une réflexion en profondeur sur les mécanismes, les enjeux et les dispositifs de la participation »¹⁶

La constitution française est adossée par ce principe qui est appelé par la charte environnemental.

L'article (7) de cette charte énoncent que « toutes personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi d'accéder aux informations relative à l'environnement détenu par les autorités publique et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

2. Définition de la participation :

La participation est un élément d'aide à la décision et au bon fonctionnement de la gouvernance locale, elle désigne l'ensemble des activités qui permettent aux citoyens de s'engager dans la vie de leur municipalité dans les affaires collectives (Breux, Bhérier, Colin,2004, Guay 2004).

Selon eux : la participation est une notion générique pour désigner l'ensemble des actions par les quels les citoyens cherchent à intervenir dans le processus de décision publique et influence les décisions des autorités municipales. Ces mêmes auteurs exposent l'idée d'une participation dite « publique » qui désigne l'ensemble des actions émises par les autorités qui permettent aux citoyens d'exprimer leurs opinions et d'influencer la décision et les modalités d'organisation des instances de participation.

Autrement dite, la participation est l'ensemble des démarches tentatives et procédure faites pour donner un rôle aux citoyens dans la prise de décision, affectant la communauté par l'organisation dont ils font partie « elle désigne alors les différentes applications de la démocratie participative, économique et sociale »¹⁷

¹⁵ MICHELOT, Agnès,2009 « la construction du principe de participation réflexion au tour de convention d'Arhus sur l'accès a l'information , la participation public au processus décisionnel et l'accès a la justice en matière de l'environnement »édition universitaire de Dijon, collection société Dijon P11

¹⁶ Idem p26

¹⁷ Abd el Madjid BENNOUR , « logique de la participation citoyens » .P7

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

La participation publique est un outil qui permet d'augmenter la crédibilité de processus et la légitimité de la décision, en plus de conduire à des résultats de meilleure qualité, elle permet d'être utile pour accroître l'efficacité de l'action publique et renforcer la capacité d'agir des communautés locales.

3-Le processus de la participation :

C'est l'ensemble des étapes suivantes qui se suit :

3-1 L'information :

Partie intégrante d'une stratégie politique de communication, dans ce cadre les collectivités informe le public, mais sans attendre de retour particulier, la qualité de son contenu est variable.

L'information permet aux experts de présenter et d'expliquer les orientations d'un projet, les choix qui ont été faits et les décisions qui ont été prises. Cette forme de communication permet à la population concernée de prendre connaissance des changements qui vont la toucher. L'information reste toutefois un préalable à toute action publique. D'ailleurs l'article 10 de la loi « ATR » repris et codifié à l'article L.2141-1 du CGCT prévoit que « Le droit des habitants de la commune à être informé des affaires de celle-ci, à être consultés sur les décisions qui les concernent, est un principe essentiel de la démocratie locale ».

La collecte d'information constitue la forme préliminaire de l'appréhension de la préoccupation de la population. Elle peut être réalisée à tous les stades de la préparation d'un projet territorial, d'une manière générale en interrogeant la population en leur expose les enjeux du profit territorial, à l'étude tout en complétant la base d'information. On profite mieux le bassin de la population qui devra composer avec la décision, et du même coup on reçoit des points de vue sur les savoirs, les valeurs et les préférences. Dans le cadre d'un projet territorial, la limite de la collecte d'information se fait sentir en considérant le retour ou la satisfaction par rapport à l'utilisation de l'information, une fois l'information transmise ou collectée pour le système de pilotage, la suite du processus d'intégration de cette connaissance est sous le contrôle des planificateurs et décideurs et non pas la population, les décideurs pourront toujours déclarer par la suite qu'ils ont tenu en compte des points de vue de la population.

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

3-2 La consultation :

Est une consultation directe des citoyens sur différentes questions locales les concernant, elle permet d'atteindre un niveau supérieur de la participation, elle consiste à sonder l'avis des citoyens et d'en tenir compte dans la prise de décision finale. Selon John Jhompson « consiste uniquement à demander aux gens s'ils approuvent ou non ce qui alors a déjà été choisi »¹⁸.

Du plus, la consultation doit être profonde, si elle est superficielle, les citoyens ne se sentiront pas écoutés ou reconnus, alors il faut faire des enquêtes d'opinion très souvent dans le cas de la consultation, et peut aller jusqu'à un forum de citoyens.

L'objectif de la consultation est de recueillir préalablement une décision collective, les avis, les opinions et attitudes d'un certain nombre d'acteurs. Dans cette étape de la participation, les autorités cherchent l'idée propre de l'individu. « La consultation consiste le plus souvent à faire exprimer séparément des acteurs, individuels ou représentants de collectifs sur ce qu'ils pensent d'une situation d'un projet »¹⁹ afin de permettre au processus démocratique de se manifester avec le plus de transparence possible. Tout processus de consultation devrait réagir pour une série de règles :

- Rendre accessible toute information pertinente en lien avec l'objet.
- Ne fait aucune discrimination auprès des personnes désirant participer à la consultation.
- Offrit un maximum de transparence quant aux manières de faire des décisions.

¹⁸ TMOMSON. John, 2010 « De l'expérimentation à une pratique renouvelée ».Concentration citoyenne en urbanisme. La méthode du community planning. Éditions adels.Paris p16.

¹⁹ Hubert Touzard. « Consultation, concertation, négociation »Paris, 2006/1(n°5), une revues, P67

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

3-3 La concertation :

« L'objectif de la concertation est de trouver un accord et de résoudre un problème à partir d'un partenariat des acteurs, individuels ou collectifs, ou de préparer une décision prise en finale à un autre niveau »²⁰.

Ici la participation par concertation se fait entre les individus et acteurs pour mener à une solution d'un problème, cette concertation doit être active et effective des acteurs concernée pendant une longue durée.

Dans ce processus de concertation, les citoyens seront invités à proposer des nouvelles idées, il pousse à l'innovation par construction collective, et l'émergence de nouvelle représentation qui seront souvent plus proche de la vie des citoyens, puis la propose aux échelons supérieurs (collectivités locales), c'est la concertation de bas vers le haut dans un autre cas « de haut vers le bas », la concertation se fait dans les échelons supérieurs vers les échelons inférieurs.

3-4 La codécision :

Consiste en ce sens à une participation directe à l'élaboration de la décision ou une gestion déléguée.

La codécision implique un mode de collaboration (sur le mode plus en moins collaboratif) c'est un partenariat pour la construction de la décision entre les citoyens, partie prenante et les administrateurs de projet.

La codécision n'est possible seulement s'il existe un bon rapport de confiance entre citoyens et collectivités locales, la codécision se décompose en deux formes :

-La coproduction ou le partenariat :

C'est l'élaboration conjointe d'un projet. Les citoyens participent à la réalisation du projet avec les techniciens et élaborent ensemble des solutions.

-La délégation :

²⁰ Hubert Touzard. « Consultation, concertation, négociation » Paris, 2006/1(n°5), une revue, P67

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

La collectivité locales délègue une partie de leur pouvoir aux citoyens et acceptent de s'engager dans les décisions prises par ces derniers.

3-5 l'évaluation :

Qui représente un ultime niveau de participation permettant aux participant d'appuie sur l'activité et l'effectivité de ce qui a été fait tout au long de ce processus, cet ultime échelon autoriserait les individus à s'exprimer une dernière fois sur le processus qu'ils ont vécu , sans toutefois que leur idées soient jugées ou hiérarchisées, l'évaluation apporte alors un double avantage puisqu'elle permet le diagnostic des participants, qui pourront ouvertement critiquer, que ce soit positivement ou négativement, le dispositif auquel ils ont pris part, et en même temps cette démarche permet de donner une idée aux responsables du projet sur la perception des habitants ainsi que sur les améliorations qui peuvent être apportées , par conséquent la dimension non contraignante de l'évaluation pour les participants en fait très certainement « le moyen le plus démocratique pour intégrer de manière significative les habitants des quartiers concernés ».

4-Avantages de la participation :

La participation publique est un outil de performance qui a comme objectif d'améliorer l'efficacité de la gestion publique par la prise en compte de savoir de la collectivité, de renforcer la capacité d'agir de la collectivité en resserrant les liens sociaux et finalement de renouveler la démocratie.

L'implantation de la population à la décision peut mener aux résultats suivant :

- Mieux répondre aux besoins et intérêts locaux en donnant la possibilité aux décideurs de connaitre dès le début les valeurs, les préoccupations, les intérêts et les attentes du milieu. Les autorités municipales éviteront ainsi de s'engager dans une voie inappropriée et de dépenser beaucoup d'énergie à défendre des projets qui ne répondent pas aux besoins et aux attentes de la population, ce qui améliore le rapport de confiance entre les citoyens et les autorités locales et la crédibilité de ces derniers.

-Faire émerger de l'information nouvelle à partir de laquelle on pourra imaginer des solutions qui n'auraient peut-être pas été envisagées, autrement dans l'objectif d'améliorer la transparence dans les décisions politiques et dans la gestion des affaires financières.

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

- Aider à désamorcer ou à gérer les conflits résultant d'un sentiment d'impuissance et de manque de respect au sein de la population, les membres des collectivités se découvrent au contraire une capacité d'agir, et un pouvoir d'influence, et facilitent leur tâche et la rendre plus claire ,promouvoir une citoyenneté active et une démocratie effective.

- Gagner de temps et économiser des ressources en conduisant durablement à la réalisation d'un développement et des solutions concertés durables. On estime généralement que les sommes consacré à la mise en place d'un processus de participation publique constitue un investissement rentable, en évitant la prise de décision inappropriées ou impopulaires qui peuvent s'avérer très coûteuses à long terme.

- Améliorer la gestion de la ville et de développement locale urbain et le partage de la responsabilité de ce développement entre les autorités et les citoyens.

L'avantage de prise de décision c'est la différenciation de connaissances des membres du groupe ce qui permet de fournir plus d'information et de connaissance. Ainsi l'information a tendance à être plus complète dans la nature et les groupes peuvent gérer un plus grand nombre de solutions de rechange, ainsi la décision qui est prise en groupe sera plus efficace que la décision individuelle, même le degré de la réussite sera plus élevé car même une décision de faible qualité qui a l'acceptation peut être plus efficace qu'une décision de qualité supérieure qui manque d'acceptation générale, la décision du group élimine les préjugés qui sont généralement introduits en raison de la prise de décision individuelle. Elle réduit également le manque de fiabilité des décisions individuelles.

La participation dans la prise de décision conduit à faire des analyses fondamentales des objectifs pour arriver à de bonnes conclusions.

La prise de décision du groupe est plus démocratique dans la nature, alors que la prise de décision individuelle est plus autocratique dans la nature. Les processus démocratiques sont plus facilement acceptables et sont compatibles avec les idéaux démocratiques de notre société.

CHAPITRE I : LA PARTICIPATION PRINCIPE DE LA BONNE GOUVERNANCE

CONCLUSION :

La participation apparait comme un instrument privilégié de la gouvernance locale, elle permet au public de mieux comprendre les enjeux d'affectation des ressources par rapport aux territoires et à l'environnement ; de cette façon le public pourra fournir un meilleur support à l'implantation du projet territorial.

La participation de la société locale dans un projet territorial est primordiale, elle constitue un acteur principal qui joue un rôle très important dans le processus de développement territorial.

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

INTRODUCTION :

La commune est la collectivité de base de l'Etat, elle constitue l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques.

Le pays s'est doté d'une législation relative à la commune, aux associations et aux risques majeurs. Il a mis en place plusieurs dispositifs de développement local, il a pris des mesures de facilitations pour l'accès aux services administratifs.

La participation des citoyens s'inscrit dans la planification et la mise en œuvre de projet de développement local. La participation des citoyens nécessite une coordination entre différents secteurs d'activités, et les différents niveaux institutionnels, aussi elle repose sur l'articulation entre les différents acteurs de développement local.

SECTION 1 : LA PLACE DU CITOYENS DANS LA VIE DE LA COMMUNE :

Dans cette section on va traiter de cas français, vu le lien historique, et la proximité législative.

1. Les conditions de la participation :

La participation citoyenne pour qu'elle soit efficace et aboutisse à de bons résultats, doit remplir un certain nombre des conditions et s'exerce à différents niveaux, ou de résoudre les enjeux.

Pour exercer une bonne pratique de la participation l'assemblée communale, l' élu local et le citoyen doivent réunir un certain nombre des conditions.

1.1 Au niveau de conseil municipale :

1.1.1 La commune doit disposer d'un système d'information et de communication (SIC) efficace :

Le système d'information et de communication est indispensable, il fournit aux décideurs (citoyens, élus), une information fiable, utile et de qualité pour l'utiliser dans la prise de décision. Auparavant, il n'existait que dans les entreprises. Vu son impact positif, il est adopté aux territoires dans l'attente des mêmes résultats.

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

Selon R. Reix : « un système d'information est un ensemble organisé de ressource, permettant d'acquérir, traiter, stocker, communiquer des informations dans les organisations»¹, est un système d'aide à la décision ; permet aux organisations de la commune, et aux citoyens de se communiquer facilement et rapidement d'une manière efficace pour la production de la codécision. Plus précisément, un système d'information apporte les aides suivantes :

- *L'acquisition d'information* : concerne la capacité à capter de l'information dont l'intérêt revient à l'organisation ou/ et citoyen, cet intérêt n'étant pas nécessairement lié à une utilité directe ou immédiate.
- *Mémoriser l'information* : une fois l'information est acquise, elle doit être stockée quelque soit le moyen d'enregistrement de celle-ci : un SIC pertinent, c'est celui qui a un volume de stockage important.
- *Structuration de l'information* : c'est l'organisation de stockage, généralement dans l'optique d'améliorer, faciliter et accélérer l'accès à l'information recherchée.
- *Traitement de l'information* : c'est l'analyse des informations pour créer de nouvelles informations à partir de celles existantes.
- *Interprétation de l'information* : c'est de lire l'information, et construire d'autres informations ou une nouvelle information, grâce à la mise en disposition d'informations de base .pour aider à comprendre les situations ; les événements ; l'histoire de l'organisation et son milieu.
- *Diffusion* : ou communication d'informations concerne la possibilité de faire circuler l'information au sein d'une organisation, et plus largement de son milieu.
- *L'aide à la décision* : élaboration d'une décision collective entre citoyens et la mairie, après avoir reçus une information claire, complète et transparente.

1.1.2. Organisation de différents modes de conseils de la population (débat public) :

¹ Nathalie, fabbe-costes « les multiples vole de système d'information et de communication dans l'action stratégique » Merie-Josi Avenir (coord la stratégie « chemin Faisant ».

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

Le débat public est une étape dans le processus décisionnel s'inscrivant du processus d'élaboration d'un projet, c'est un temps d'ouverture du dialogue au cours duquel la population peut s'informer et s'exprimer sur le projet, organisé par le conseil national de débat public (C.N.D.P). Pour aider le public à formuler ses attentes et de faciliter l'expression et tous leurs points de vue. Le débat doit permettre à la fois :

- De mettre en discussion et opportunité du projet (il faut le réaliser ou non)
- D'examiner les variantes du projet qui existe (quelle forme doit-ils prendre, quel fuseau doit-ils emprunter ?).
- De discuter des conséquences du projet sur l'aménagement du territoire.
- De discuter de ses impacts sur l'environnement.

Le débat commence lorsque le dossier établi par le maître d'ouvrage doit être validé par la C.N.D.P, qui définit le calendrier et les modalités d'information et de participation du public, tous les citoyens peuvent confronter leurs opinions au maître d'ouvrage et lui poser des questions, soit lors des réunions publiques, soit sur internet.

« Une fois que la C.N.D.P à décidé qu'un débat public doit être organisé, le maître d'ouvrage dispose d'un délai de six mois pour constituer un dossier qui explique l'historique, le contexte, l'opportunité, les caractéristiques, les enjeux, son coût prévisionnel, ses éventuelles variantes et les impact significatifs qu'ils pourrait avoir sur l'environnement et l'aménagement du territoire »².

Le lecteur doit lire et comprendre tout ce dossier et pouvoir y trouver des éléments de réponse aux questions qu'il se pose et des pistes de réflexion qui lui donneront tous les éléments pour dialoguer avec le maître d'ouvrage.

Les citoyens doivent venir massivement aux réunions publiques pour se placer au cœur du débat, pour recueillir des informations, poser ses questions et exprimer son avis et confronter ses points de vue.

Les réunions publiques offrent la liberté de parole totale, elles donnent aux citoyens la possibilité d'exprimer devant les décideurs de projet, « elles peuvent prendre la forme de

² Le fonctionnement de débat public (17-10-2018)

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

tables rondes thématiques qui donnent la priorité à une problématique particulier afin qu'elle soit approfondie avec des intervenants extérieurs pour nourrir les réflexions du public »³, ces réunions sont animées par des commissions particulière, et sont en charge de distribuer la parole entre maître d'ouvrage et le public, et elle veillent à ce que les principes de débat soient respectés (équivalence, transparence, et argumentation), tout en donnant une large place au public.

Ces réunions peuvent être diffusées en direct sur internet pour permettre à ceux et celles qui ne peuvent s'y rendre de suivre la réunion et de poser des questions. « Chacun peut s'inscrire sur le site internet et exposer librement son opinion et ses arguments, sur tout ou partie du projet ou sur le débat lui-même. Chaque participant s'inscrit dans un fils de discussion et automatiquement averti par e-mail quand un autre intervenant s'exprime, tous les avis sont pris en compte par la commission pour la rédaction de son compte-rendu »⁴. Tous les éléments d'information sont mis en ligne au fur et à mesure de l'avancement du débat, les internautes peuvent ainsi trouver en ligne :

- Le dossier et le système du dossier du maître d'ouvrage.
- Les informations sur la commission particulière en charge du débat.
- Un guide sur le fonctionnement du débat public.
- Le calendrier du débat.

Les acteurs de débat (citoyens, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations....), sont sollicités à donner un point de vue élaboré et documenté et surtout argumenté sur l'ensemble de projet. Cette contribution doit être détaillée et prendre la forme d'un document de plusieurs pages accompagné éventuellement ; pour pouvoir publier son point de vue, il faut envoyer cette contribution à la commission particulière qui vérifie ce document pour figurer au sein de l'espace « contribution » ; cette commission collecte les contributions qui ont une meilleure qualité d'argumentation pour les déposer auprès du public , il permet de traiter d'une manière égalitaire toutes les opinions exprimées , de mettre en

³ Le fonctionnement de débat public (17-10-2018)

⁴ Idem.

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

perspective rapide et efficace les différents points de vues , et il donne la possibilité aux acteurs de diffuser largement leur argumentation.

Deux mois plus tard après le débat, le président de la commission particulière publie un compte rendu du débat public qui vient de soutenir; revient sur les grandes étapes qui ont été marquées et détaillées, les sujets et questionnements abordés ; « il présente les arguments des uns et des autres tout en conservant un souci de neutralité, d'impartialité et d'indépendance »⁵.

Le président de la CNDP présente à la fin du débat, un bilan en quelques pages seulement, qui donne un éclairage sur les conditions d'information et de participation du public.

A partir de la date de publication du compte rendu et bilan, le maître d'ouvrage dispose de trois mois pour faire connaître la suite qu'il souhaite donner au projet. Il doit de même coup, expliquer ce qu'il a retenu du débat et ce sur quoi il fonde sa décision.

Le compte rendu et le bilan seront examinés plus tard par l'Etat et des commissaires enquêteurs au moment de l'enquête publique.

1.1.3. L'instauration d'un climat de paix social :

Le conseil municipal doit veiller à prévenir et/ou à régler tous les conflits sociaux susceptibles de troubler l'ordre social, ainsi que le respect de l'intérêt général.

La « paix vertu » ou l'accès et la gestion des ressources naturelles : l'eau, les ressources foncières, l'écosystème, les ressources minières, le pétrole et d'autres. Les conflits sociaux peuvent se développer à partir de partage des ressources naturelles, c'est le sujet sur lequel les communautés et l'Etat sont régulièrement en désaccord et en conflit, il s'agit de leur partage, leur contrôle ou de leur dégradation progressive et massive suite à des activités humaines intenses.

Les enjeux culturels et identitaires : cohabitation des communautés différentes (de par leurs cultures, leurs religions, leurs origines...). Le conseil municipal doit respecter l'identité, la culture et la religion des citoyens de la région.

⁵ Le fonctionnement de débat public (17-10-2018).

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

Le développement : l'accès à un minimum vital (éducation, santé, travail) L'éducation, santé et travail sont des critères de la dignité humaine la plus élémentaire, le conseil municipal doit assurer largement l'accès à ces services qui sont les clés d'un meilleur avenir.

Existence d'une relation internationale et géopolitique avec la montée des moyens de communication et mondialisation, les nations sont plus en plus en relations et d'aide. Ils disputent généralement des territoires, des ressources (enjeux énergétiques, eau, frontières...) et des zones d'influence, d'où la création et le développement des divers accords internationaux.

La gouvernance : bonne gestion publique et politique de la chose publique et respect des droits humains, il faut mettre en œuvre un système de gouvernance saint car une mauvaise gouvernance a conduit à la marginalisation de plusieurs pays par la communauté internationale, et le non-respect des valeurs humaines (la corruption, les violences des droits des individus, l'impunité, les élections truquées on le délitement de l'administration).

Le bien-être socio-psychologique : la santé physique et mentale, les traumatismes post-conflit (enfants, soldats, femmes violées, etc.) Il faut donner aux citoyens une situation de bien-être pour qu'ils puissent se libèrent pour la vie de la commune.

Les métiers de la paix : cet aspect de la paix lié au savoir-faire et à compétences humaines a permis d'installer l'idée de la recherche de paix durable, ceci va de la prévention à la résolution, mais implique des processus intermédiaires : l'analyse, la négociation et la médiation, sont des véritables métiers qui exigent l'acquisition de compétences réelles à la mesure des enjeux de la paix.

1.2 Au niveau des élus locaux :

Les élus locaux représentent les citoyens des différentes collectivités territoriales , ils sont élus dans le but d'agir dans l'intérêt local, ils jouent un rôle moteur de processus participative ; l'élu local étant choisi par la population pour les aider à améliorer leur conditions de vie, devient du coup, un agent de développement , car il doit les appuyer et les accompagner vers un avenir meilleur , ainsi l'élu doit être le moteur de développement en créant les opportunités de croissance de bien être social, économique et culturel de ses électeurs.

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

Les élus parties prenantes d'un réseau d'acteurs promoteurs de la participation des citoyens au sein de l'action publique, sont aussi, paradoxalement, le point aveugle des études participatives. Or, s'intéressent au rôle de l'élu dans la mise en œuvre et de l'expérimentation des dispositifs participatifs, c'est se pencher sur les possibilités d'articulation de ces instances avec la sphère décisionnelle, et donc, plus globalement sur le rapport qui se joue entre le système de délégation et de nouvelles formes de participation citoyenne.

« Ce citoyen élevé au rang d'élu local par la collectivité, doit contribuer à la participation des citoyens en jouant pleinement son rôle, à ce titre il doit »⁶ :

- Impulser, conduire et superviser les actions et activités de développement local sur toutes les dimensions (social, économique, culturel...)
- Assurer la mobilisation et la sensibilisation de la population.
- Servir de relai entre les autres acteurs et la collectivité.
- Mener des actions de plaidoyer en vue de la mobilisation de ressources humaines et financières auprès des partenaires techniques et financières, les ONG, les institutions nationales et internationales.

1.3 Au niveau des citoyens :

Le citoyen est celui qui participe pleinement au développement de la commune. Dans ces conditions, le citoyen n'est pas simplement celui qui dispose de sa pièce identité ou qui réside dans une commune mais celui qui a un comportement exemplaire, il participe activement à la vie de la société.

- « La recherche d'informations sur ces droits et devoir. A ce niveau le citoyen doit fréquenter la mairie afin de s'informer, à être à l'écoute de la cellule communale de communication il peut également se rendre au prés des services de l'Etat »⁷. Chaque citoyen doit être au courant de tout ce qui se passe dans la commune, ce qui le rendra un élément centrale de la participation.

⁶ La participation citoyenne au niveau communal (le 03 octobre 2018)

⁷ Idem

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

« La participation aux débats public avec prise de décision, aux votes, au paiement des taxes et impôts et mêmes les déplacements, exigent que le citoyen soit en possession d'une identification »⁸, c-à-dire avoir une carte nationale d'identité de son territoire.

- La participation à l'élaboration des programmes à l'exécution et au suivi des activités de développement de la commune

Le citoyen doit prendre part aux grandes orientations en matière de développement, c'est pour cela qu'il assiste au processus de participation pour qu'il donne son avis, le citoyen ne doit pas être en marge des activités de la commune ; à cette effet, il doit s'informer et participer aux rencontres de programmation et le bilan organisé par la commune. Ou avoir une forte citoyenneté.

« La citoyenneté est une vertu de la personne qui a une conscience de sa place dans la société ; des responsabilités que cela lui impose, et des obligations et contraintes que son existence même lui impose aux autre et à la collectivité »⁹.

La citoyenneté est un lien social établie entre une personne et son territoire qui le rend apte à exercer l'ensemble des obligations attachées à sa société, elle est à la fois la jouissance de la chose publique et la participation active aux affaires publiques.

La citoyenneté peut se définir aussi par les valeurs suivantes :

La civilité : c'est le respect des citoyens entre eux et envers les institutions publiques.

Le civisme : est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique, qui le conduit à agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts individuels.

- L'adhésion aux structures associatives :

Pour participer d'une manière efficace à la vie de la commune, les citoyens doivent être en groupe et d'une manière organisée, car la participation individuelle n'est pas toujours efficace, il est conseiller de mis en place ou le renforcement de structure de participation telle que les associations.

⁸ La participation citoyens au niveau communal (le 03 octobre 2018)

⁹ Julien Goupil « citoyenneté et patrimoine quels liens » publié le 23 juin 2016.

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

2- Principes de la participation :

On peut citer les principes de la participation comme suit :

2-1 Le public doit pouvoir s'exprimer sur les décisions le concernant (à fort impact) :

La participation citoyenne doit s'appliquer à toutes les décisions prises par le pouvoir dans le projet concerné, c'est-à-dire si les moyens alloués à la participation sont restreints, il y a lieu de les allouer prioritairement aux décisions à fort impact.

2-2 Un processus de participation publique doit permettre à la contribution du public d'influencer la décision :

La participation citoyenne doit être en amont de projet, le public doit être consulté avant que la décision soit prise sur tous les grands axes de projet qui ont une influence sur eux, par exemple : On ne concerte pas sur la couleur de tramway avant d'avoir demandé au public s'il faut bien.

2-3 Le processus de participation du public doit solliciter et faciliter activement la participation de toutes les personnes susceptibles d'être touchée :

L'existence d'un dispositif de participation doit faire l'objet d'une communication suffisante et permettant la participation active et effective de toutes les personnes concernées, il ne faut pas se limiter sur un nombre de participant (inférieur 10 personnes), consulter plus, solution plus, ce qui a conduit à mettre en œuvre la participation par internet et le contact direct avec le public.

2-4 Au cours d'un processus de participation du public, les besoins et intérêts de tous les participants doivent être communiqués et pris en compte :

La participation de qualité consiste à une diversification d'opinions : il doit s'agir d'un véritable dialogue, au cours duquel chacun a non seulement les mêmes moyens d'exprimer, mais aussi d'être compris et écouté ; entre ces participants eux même, et entre participants et institutions, tout en donnant aux citoyens une liberté d'expression.

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

2-5 Les participants doivent contribuer à définir les modalités de leur participation.

« Un cadre organisé pour la participation publique est souvent souhaitable ; pour autant, il doit être le plus possible amendable par les participants eux même. D'ailleurs dans de nombreux conflits, les citoyens s'opposent non seulement sur le sujet de fond, mais aussi sur une procédure de concertation qu'ils peuvent juger inadaptée »¹⁰.

2-6 Les participants reçoivent toute l'information nécessaire pour que la contribution soit significative.

Pour aboutir à une participation significative, le citoyen doit avoir l'accès à l'information claire et juste. Tenir l'ensemble de l'information et compréhension par le grand public est l'un des défis récurrents des organisateurs de processus de participation.

2-7 Les participants doivent être informés de l'incidence qu'a leur contribution sur la décision :

Cette participation ne se fait pas seulement en amont et sur le long du processus décisionnel, mais aussi en aval, la participation ne s'arrête pas à la réunion de clôture, il est essentiel de tenir du processus participatif, afin de prouver que ce processus a eu des répercussions concrètes et vérifiables.

3- Les enjeux de la participation :

Les enjeux de la participation se résume comme suit :

3-1 La participation citoyenne est couteuse :

« Les pouvoirs publics en général considère que la participation citoyenne représente un cout additionnel important pour leur budget et sont donc réticents à s'engager dans cette voie »¹¹.

A partir de ce constat, le processus de participation hors ligne c'est-à-dire (réunions de comités de quartier) sont longs et nécessitent des moyens humains importants pour être mis en place. Aujourd'hui, il existe une large gamme digitale qui facilite la communication des citoyens avec leurs élus et permet également aux gouvernements de récolter la contribution de

¹⁰ Les 7 principes de la démocratie participative (13 mai 2014)

¹¹ Idem

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

ces citoyens à moindre coût. Parmi cette gamme, on trouve internet et les accès immédiats qui facilitent les tâches et diminuent le temps et la main d'œuvre pour accumuler et analyser les idées des citoyens.

3-2 La participation citoyenne implique toujours les mêmes personnes :

« La majorité des participants aux conseils municipaux et aux réunions de comité de quartier sont des personnes plus âgées »¹², ce qu'il influence négativement sur la prise de décision, c'est pour ça qu'est il est nécessaire de faire intervenir les jeunes citoyens et écouter leur point de vue car ils utilisent beaucoup plus les médiats et sont aussi plus actifs, en plus il y a des décisions qui intéressent plus les jeunes que les âgés par exemple : l'encouragement des activités sportives.

3-3 La participation citoyenne oblige les pouvoirs publics à mettre en places les idées des citoyens :

« Certains élus ou fonctionnaires pensent que la participation citoyenne risque d'exercer une pression considérable sur les équipes dirigeantes et les contraindre à satisfaire toutes les exigences de leur citoyens »¹³.

Parfois les élus considèrent que la participation des citoyens est une exigence pour eux et une pression mais en faite pour enrichir le processus décisionnel, il fondera une transparence et une communication entre les citoyens et leurs élus. La participation permet aux collectivités locales de prendre des meilleures décisions grâce aux contributions de leurs citoyens qui ont la possibilité de participer activement à la gestion de leur ville.

3-4 Les initiatives de participation citoyenne ne récoltent que des plaintes :

« L'idée que les démarches de participation citoyenne sont majoritairement utilisées pour communiquer des doléances est une autre préconception populaire »¹⁴.

Pour les pouvoirs la participation des citoyens n'est que des réclamations mais en réalité que la plupart des gens adoptent une attitude très constructive lorsqu'ils décident de

¹² Adrien Gassée « 5 mythes à propos de la participation citoyenne » publié 15 aout 2016.

¹³ Idem

¹⁴ Idem

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

s'engager pour leurs villes, ils proposent leurs meilleures solutions pour améliorer la qualité de leur vie puisqu'ils sont de plus en plus intégrés dans ce territoire.

SECTION 2 : ETAT DES LIEUX DE LA PARTICIPATION DES CITOYENS EN ALGERIE

La participation citoyenne dans les politiques de développement territorial est une approche innovante de l'action publique, qui offre la possibilité au citoyen de s'impliquer et de prendre part aux décisions de sa région et à la mise en œuvre des projets territoriaux, si certains pays ont entrepris très tôt et avec succès une telle démarche, sa mise en place et son fonctionnement semblent méconnus en Algérie.

1. Participation citoyenne entre réglementation, discours et réalité.

Selon Sébastien vuazelle « la démocratie participative a un avenir radieux en Algérie, vue l'existence de compétences dans divers domaines ; la culture de la concertation est ancrée dans la société algérienne illustrée par l'existence ancienne de réunions dans ce sens, telle les assemblées, azzaba, Tadjmaït. »¹⁵

Avant le colonisateur, la société algérienne gérait ces affaires publiques à travers les assemblées de tadjmaat dans tous les villages, cette participation était très active et efficace, c'est tous les villageois qui étaient obligés de respecter les lois qui étaient faites par ses représentants.

Dans la période de la colonisation, la participation dans la société algérienne était peu active, vue l'autorité française.

Après l'indépendance, avec l'émergence de la démocratie représentative en Algérie, la première réforme de participation était les élections : tous les citoyens sont appelés à voter sur les partis politiques de cette période.

Loin d'être un pays pionnier dans la mise en œuvre de la démocratie participative, l'Algérie se trouve à un stade du débutant dans ce domaine, non par le manque de textes

¹⁵ Rabah Mokhtari « encourager la participation du citoyens dans la gestion des affaires public » publiée le 28-10-2017

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

législatifs et réglementaires régissant les droits d'implication des citoyens et de la participation des acteurs mais c'est plutôt une question d'application de ces textes.

« Dans la constitution Algérienne il existe trois articles exigeant la participation des citoyens à la gestion locale, tout d'abord l'article 14 qui stipule que l'Etat est fondé sur les principes d'organisation et de justice sociale ; l'assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics » ensuite l'article 16 qui précise que : « l'assemblée élue constitue l'assise de la décentralisation et le lieux de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques » enfin l'article 31 qui exige « la suppression par les institutions de tous les obstacles qui entravent l'épanouissement de la personne humaine et empêchent la participation effective de tous à la vie politique, économique, sociale et culturelle »¹⁶

La participation de la société civile aux décisions publiques est au cœur de la démocratie participative, elle rend compte du mécanisme d'évolution du pouvoir à coté de la participation indirecte.

« En 2011, le président de la république « Abdelaziz bouteflika » dans son discours qui était réalisé le 15 avril 2011 sur les réformes administratives, a insisté sur l'intervention des citoyens à la prise des décision publique, il invite les citoyens (compris les homme et les femme a intervenir dans toute les domaines. « ... nous somme aujourd'hui appelés à aller de l'avant dans l'approfondissement du processus démocratique, le renforcement des bases de l'Etat de droit, la réduction des disparités et accélération du développement socioéconomique.

Cette mission ambitieuse et décisive pour l'avenir de notre pays exige l'adhésion de la majorité, la participation de toutes les forces politique et sociales et la contribution des compétences nationale, elle requiert aussi un Etat fort capable d'instaurer une plus grande confiance entre l'administration et les citoyens un Etat reposant sur une administration compétente et crédible et un système judiciaire placé sous la seule autorité de la loi.

Après le recouvrement de la paix et de la sécurité, le lancement de programme de développement ambitieux et la levée de l'Etat d'urgence, j'ai décidé de parachever cette démarche par un programme de réformes politique, visant à approfondir le processus

¹⁶ Mouhoubi nedjma « des outils de management de projet urbain en faveur de la durabilité cas PMMC »

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

démocratique et a permettre aux citoyens de contribuer davantage aux décisions dont dépendent leur avenir et celui de leurs enfants.

Le rôle des différentes assemblées est un rôle vital qui sera renforcé car ce sont les élus qui sont en contact direct avec les citoyens et la réalité vécue... »¹⁷

« L'article 133 du code communal portant sur la création de la délégation communale (organe de proximité dont le mode des règles d'organisation et de fonctionnement n'est pas bien codifié ; ni signifie par la réglementation. les articles 134, 135, 135, 137 et 138 ne donnent guère de précision institutionnelle et leurs applications ne sont points mises en œuvre si non le délégué est propre uniquement, en cotre partie de la forte identité perçue, cela lui permettre de bien fermé son bec »¹⁸

L'Etat jusqu'au jour d'aujourd'hui, continue de travailler sur cette thématique ; d'ailleurs, un séminaire national a été organisé sur « la démocratie participative et le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix civile », à Bordj Bou-Arredj le séminaire a réuni des acteurs institutionnels, des collectivités territoriales, et des organisations de la société civile de plusieurs Wilaya, ainsi qu'un groupe de certains de conférenciers »¹⁹. Il met l'accent sur les mécanismes et opportunités de la démocratie participative qui est un défi pour les élus et les institutions concernés.

2. Programme de renforcement de la capacité des acteurs de développement local (CapDel)

« Le ministère de l'intérieur définit la démocratie participative comme un cadre de la promotion à la fois de l'initiative citoyenne et de la gouvernance participative « c'est aussi un partage du pouvoir dans l'élaboration ou la prise de décision : c'est une participation volontaire et favorisée, c'est un mode de gouvernance publique , c'est aussi une participation entrepreneuriale dans l'élaboration et la mise en œuvre de décision ou de projet public » soutient le département de Nouredine Bedoui, précisant que la démocratie participative est basée sur l'information, la consultation, la concertation et la codécision. »²⁰

¹⁷ Discoure le président de la république le 15 avril 2011.

¹⁸ Article de Benallal Mouhamed « l'Etat, la commune, le citoyen et la démocratie dans la cité » publié le 17.11.2014.

¹⁹ Article de Bouarissa Chabane « recontre sur la démocratie participative » publié le 30 octobre 2018.

²⁰ Lyes Khaldoun (démocratie participative: l'appel du ministère de l'intérieur) publié le 1 décembre 2017.

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

Pour encourager la participation des citoyens à la prise de décision publique (la démocratie participative) le gouvernement algérien a lancé un projet de coopération avec l'union européenne et le programme des Nation Unies pour le développement (PNUD) le lundi 16 janvier 2017 vise à promouvoir les citoyens à s'impliquer dans la gestion des affaires locales ; il est cofinancé par les trois partenaires à hauteur de 10 million d'Euros : près de 2,5 million d'Euros par le gouvernement Algérienne, 7,7 million d'Euros par l'union Européenne, et 170000 Euros par le PNUD .

Ce projet est mené principalement par :

- Le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire.
- Le ministère des affaires étrangères.
- L'union Européenne.
- Le programme des Nation Unies pour le Développement.

1. : Les dix communes pilotes du CapDeL

Selon le PNUD « le projet CapDeL vise à travers une approche modèle qui sera développée dans des communes pilotes du territoire nationale, à mettre en place les conditions d'une gouvernance communale concertée attentive aux attentes des citoyens et basée sur la transparence et la participation »²¹, Pour ce projet, il doit être traité pendant quatre ans de 2017 jusqu'à 2020.

Les dix communes qui ont été choisies ont été par rapport à leur situation géographique et leurs caractéristiques.

- Ghazaouet et Tizirt avec leur port de pêche et leur arrière-pays différencié montagneux et agricoles.
- Béni Maouche avec sa figue sèche de renommée internationale et ses villages atouts.
- El Kheroub avec ses villes nouvelles.
- Djemila avec son site archéologique classé au patrimoine mondial de l'humanité.

²¹ Le CapDel : une tripartite innovante de partenariat (10 novembre 2018)

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

- Timimmoune et Djanet avec leur savoir faire ancestral d'intégration ingénieuse au milieu saharien hostile.
- Messad avec ses étendues steppiques, sa culture agropastorale et son artisanat remarquable.
- Babar avec son tapis renommé et son développement agricole céréalier prometteur.
- Ouled ben Abdelkader avec ses défis de développement urbain, ses grandes potentialités agricoles et son barrage qui peut constituer un vecteur de développement économique local.

2-2 : Les quatre composantes du CapDeL

Le projet CapeDel se décompose essentiellement par :

2-2-1 : la démocratie participative et travail conjoint des acteurs locaux :

Une législation relative aux associations est promulguée à travers La loi n° 11.10 relative à la commune a consacré une subdivision relative à la gestion participative matérialisé par le titre III intitulé la participation des citoyens à la gestion des affaires de la commune.

« Cette composante, sert à mettre tous les acteurs de la société civile- citoyens, organisation de la société civile et opérateurs économiques et plus particulièrement les jeunes et les femmes à coté de leurs élus et les agents de l'administration, afin d'améliorer leur travail conjoint et leur application dans le développement de leur commune puis il sera institutionnalisé par délibération de l'assemblée populaire communale, à travers « charte communale de participation citoyenne »²², cette participation citoyenne permettra d'installer et de renforcer la confiance entre les acteurs de la vie publique local et les consolider à la codécision sociale ; les acteurs institutionnels sont à l'écoute permanente de la population, les acteurs de la société civile comme tout fonctionnement de la commune et éclairent la décision des élus.

La commune présente devant les citoyens un exposé sur les activités annuelles de la commune, elle veille également à mettre en place un encadrement adéquat des initiatives locales.

²² Le CapDel : une triparite innovent de partenariat (10 novembre 2018)

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

L'objectif de la première composante :

- L'implication des acteurs locaux vise à développer la démocratie participative et à accompagner la gouvernance territoriale.
- Renforcer le dialogue entre le gouvernement, les autorités locales, les jeunes et la société civile.
- Développer la représentation et la participation de la jeunesse et des femmes au niveau local.
- Mettre à la disposition des élus locaux et de la société civile les outils et les mécanismes de gestion et d'échanges d'expérience entre territoires.
- Renforcer les capacités en suggérant un modèle de gouvernance participatif et de la diffusion de bonnes pratiques.
- *Produit de la première composante :*

Des outils et approches favorisant la concertation et la participation de la société civile sont élaborés en pratique principalement en direction des femmes et des jeunes.

Les capacités des autorités locales et de la société civile sont renforcées par la conception et la mise en œuvre d'un plan commun de développement (PCD des guides des actions de formation).

2-2-2 : Modernisation et simplification des services publics :

Cette composante sert essentiellement à faciliter l'accès des citoyens aux services publics, d'une manière plus efficace par la modernisation de l'administration locale portée par le ministère de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire, pour qu'elle puisse répondre au niveau des besoins des citoyens d'une manière durable et par l'appui de la société civile au mieux à l'administration dans la prestation de service public.

« Les articles 215 à 217 de la loi n 11-10 relative à la commune a prévu des dispositions spéciales sur cette question, la coopération intercommunale est indispensable, en cela qu'elle permet à deux ou plusieurs communes proche de s'associer pour aménager ou

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

développer en commun et/ou gérer ou assurer des services publics de proximité »²³, l'intercommunalité permet aux communes d'utiliser leurs moyens et de créer des services et des établissements publics communs.

Objectif de la deuxième composante :

- Faciliter l'accès des citoyens à des services administratifs de qualité.
- Réduire le poids des procédures et alléger les formalités administratives.
- Développer les technologies de l'information et de la communication pour que l'information et les services soient des prestations en ligne.
- Promouvoir l'intercommunalité pour développer des actions complémentaires solidaires et efficaces entre communes dans la perspective d'un développement local plus efficace et d'une prestation de service de qualité.

Produit de la deuxième composante :

- Un guichet unique est mis en place pour faciliter et accélérer les procédures, simplifier les formalités.
- Un site internet est mis en œuvre pour fournir aux citoyens des services informationnels, interactifs.
- Construire un développement de l'intercommunalité, pour faciliter les échanges et les actions conjointes entre les communes.

2-2-3 : développement économique local (DEL) et diversification de l'économie :

« La composante de DEL a pour objectif stratégique de concourir à l'émergence de l'économie locale solidaire et diversifie la création d'emploi et de revenue durable, cette objectif ne pourra se réaliser que grâce à la réalisation et renforcement de la fonction de planification stratégique locale, permettant aux communes de passer d'une logique passive

²³ Document projet « développement local et démocratie participative Capdel »

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

d'assistance et de consommation budgétaire à une logique active de création d'une richesse et du revenue durable. »²⁴.

Imposer aux élus et aux citoyens de chercher des ressources nouvelles pour le budget de leur commune et de ne pas se limiter sur le budget délivré par l'Etat.

Cette composante a pour objectif :

- L'exploitation du potentiel économique propre des communes modèles sur la base d'une approche globale et intégrée.
- La diversification économique pour multiplier des chances de réussite du développement local.
- L'articulation et la mise en synergie des acteurs du territoire.
- La mise en place d'une collaboration ente le système de formation et les collectivités territoriales pour dispenser une démarche entrepreneuriale et acquérir des outils de management, notamment en direction des jeunes et des femmes.
- Déceler les champs de partenariat public-privé possible.
- Renforcer les capacités des autorités locales par l'amélioration des structures d'organisation et de gestion.
- Améliorer l'effcience et l'efficacité des projets de développement local.
- Renforcer les capacités des acteurs locaux en formant des experts du développement local, participatif et partenarial.
- Renforcer la capacité des femmes élues en matière de communication et gestion budgétaire.
- Renforcer la capacité des jeunes dans l'évaluation des politiques locales d'emploi et l'entreprenariat.

²⁴ Le CapDel : une triparite innovent de partenariat 06 novembre 2018

CHAPITRE II: la participation des citoyens en niveau communal.

- Mettre en disposition des élus locaux et de société civile des outils et des mécanismes de gestion et d'échanges d'expérience entre territoires.
- Renforcer les capacités en suggérant un modèle de gouvernance et de diffusion de bonnes pratiques.

Produit de cette composante :

La planification stratégique et participative est intégrée au système de gestion communal pour concevoir une vision partagée du développement local.

L'innovation territoriale et la diversification économique sont prises en compte dans le développement local grâce aux renforcement des capacités des acteurs locaux, notamment des femmes et des jeunes.

2-2-4 : gestion multisectorielle des risques environnementaux majeurs au niveau local :

La loi n° 04-20 relatives à la disposition des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre de développement durable : « Le Wali est doté de prérogatives importantes dans ce domaine. Une délégation nationale au risque majeur a été mise en place ».

Cette composante a pour objectif stratégique de renforcer le système national de gestion des risques dans sa dimension locale afin d'augmenter la résilience des territoires face aux risque environnementaux et d'assurer par la même la durabilité des actions de développement. Ce renforcement passe d'une part par intégration de la dimension des risques environnementaux dans la planification stratégique locale et d'autre part par le renforcement de la société civile de l'accompagnement des autorités locales dans la mise en œuvre de systèmes locaux de prévention et de gestion des risques et catastrophes.

CONCLUSION :

Malgré les efforts accomplis et les progrès réalisés, la gouvernance des communes connaît encore, de grandes insuffisances bien connues pour les deux missions principales dont elles ont la charge, d'une part celle d'offrir un service public de qualité, d'autre part celle de réaliser le développement de l'action de l'Etat soit un développement local global, intégré, durable et selon une approche participative et partenariale.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

INTRODUCTION :

La participation des citoyens à la prise des décisions publiques est une thématique d'actualité dans notre pays menée dans les administrations de la commune. Nous allons mettre la lumière, cette fois sur la commune de MAATKAS dans la wilaya de TIZI-OUZOU, dans cette commune nous allons essayer d'évaluer l'implication des citoyens dans la décision publique. Pour y arriver, nous essayerons d'analyser notre enquête de terrain.

D'abord nous allons présenter la région ou le lieu de l'enquête, dans la première section, ensuite nous tenterons d'analyser les résultats des questionnaires adressés aux citoyens, aux administrateurs et aux élus dans la deuxième section.

SECTION 01 : PRESENTATION DE LA COMMUNE DE MAATKAS

Cette section vise à présenter notre zone d'étude, il s'agit de présenter les caractéristiques géographiques et démographiques de la commune Maatkas en premier lieu, puis nous allons exposer les acteurs de la société civile de cette commune.

1-1 Situation géographique :

La commune Maatkas est une commune côtière, elle se situe dans la partie sud-ouest de la wilaya de Tizi-Ouzou à 20 km, elle s'étale sur une superficie de 4529ha, elle abrite une population de 32 121 selon des données de RGPH (2008) elle se compose d'une agglomération chef lieu (souk el-khemis) et une agglomération secondaire (Barkouka).

Les limites naturelles de la commune Maatkas :

- ✓ Nord-est.....par la commune de tizi-ouzou
- ✓ Nord-ouest.....par la commune de tirmatine et athyahia moussa
- ✓ Est.....par la commune de souk-tnine
- ✓ Sud.....par la commune Boghni et Mechetras
- ✓ Ouest.....par la commune Ain Zaouia

D'après ces limites géographiques on constate que la commune de Maatkas occupe une position stratégique, de faite qu'elle se situe au centre d'un réseau de pole de déférent niveau essentiellement par le pole de Tizi-Ouzou, grand pole régional, puis celui de Draa-Ben-Khedda Nord et celui de Maatkas, Boghni et Draa el-mizan au Sud.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

Carte géographique de la commune Maatkas :



1-1-1 Les reliefs

La commune Maatkas se caractérise par un relief montagneux qui couvre la majorité de la commune, de fait qu'elle fait partie du grand massif kabyle, avec une altitude moyenne de 600et 700m.

« En se qui concerne les pentes, elles sont moyennent fortes, allant de 0 jusqu'à 25% et parfois dépassent les 25 % »¹.

1-1-2 Le climat

Le climat de la commune Maatkas est caractérisée par un climat méditerranéen, chaud et sec en été, froid et pluvieux en hiver.

✓ La pluviométrie

Les pluies sont moyennement abondantes et se concentrent pendant quelque mois de l'année, la pluviométrie moyenne est plus de 1000mm.

La neige n'est pas très abondante étant donnée que les altitudes ne dépassent pas 700m et la tombé de neige ne dure que moins de Cinq jours/an.

✓ Les températures

¹ PDOU maatkas,2008

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

« Les températures minimales varient entre 3 et 8°C au mois janvier tandis que les températures maximales dépassent 35°C au mois d'aout »².

Les vents dominants sont de régime Ouest et Nord-Ouest.

1-2 Les infrastructures de base de la commune Maatkas :

Les infrastructures de la commune Maatkas sont les suivants :

1-2-1 Les infrastructures routières :

La commune Maatkas est accessible par un réseau routier qui facilite les échanges et les transits.

✓ Chemins de wilaya :

Le chemin wilaya 147 qui relie Maatkas et souk- el- thnine et tizi-ouzou, avec 6800kms, sur lequel s'est développé l'agglomération chef lieu.

Chemins de wilaya 228, qui relie Maatkas à termitine, Draa-Ben-Khedda avec 1660kms.

✓ Les chemins communaux :

Les chemins communaux dans cette commune totalisent un linéaire de 98, 400 kms,

Ces réseaux routiers de la commune de Maatkas permettent les liaisons intra-communales et en reliant aux communes environnantes, ce réseau routier est dans sa majeure partie en état moyen, toutefois certaines routes se trouvent dans un mauvais état. Les principales raisons de ce problème sont dues au glissement des terrains des routes et la nature géologique de la commune montagneuse difficile rendant les routes instables. Une autre raison qui provoque la dégradation des routes est l'usure et le trafic des véhicules à gros tonnage ; à cela s'ajoute l'absence de caniveaux permettant l'évacuation des eaux usées.

L'état des routes de la commune de Maatkas a un impact négatif sur l'économie de la région.

² OPCIT

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

1-2-2 L'eau potable.

« D'une manière générale, l'alimentation en eau potable de l'ensemble de la commune de Maatkas s'effectue à partir des deux chaînes de Mezdata qui reçoivent un volume d'eau quotidien d'environ 9000 m³/jour ». ³

Cela demeure insuffisant pour couvrir toute la commune et satisfaire le besoin en ce liquide vital toute la population de la commune en question, vu les perturbations et la répartition déséquilibrée dans le partage de cette matière.

« En 2016 une étude technique est lancée afin de déterminer la manière de renforcer le réservoir de 500m³ de Tassadort, qui alimente en eau la commune de Maatkas et de tirmatine » ⁴

1-2-3 L'assainissement

La commune du Maatkas est assainie en partie, il reste 30 villages à assainir. La plupart des rejets se font dans les talwegs existants, le taux de satisfaction est de 30% le linéaire est de 38kms, le nombre de points noirs est de 4 (Brkouka/ Tizi-ililen/Adjaba/Melbane), le réseau d'assainissement est en PEHD de diamètre 300mm.

Il est à noter l'existence de quatre petits bassins de décantation du côté de Ighendoussen, de Bouhamdone, d'Ait zaim et d'Icherkiyen qui sont en disfonctionnement en cause de colmatage.

1-2-4 Electricité et Gaz

La commune de Maatkas avec 1283 foyers en 2008 le nombre de foyers totale 5454 en 2017 a atteint le taux de 75,45% en 2008 et 82,16 % en 2017, en matière de couverture de gaz de ville dans cette localité 42 village sont bénéficiés de Gaz dont 11 sont réalisés, les 22 autres villages sont en cours de réalisation et 6 sont à l'arrêt à cause de problèmes d'opposition, par contre pour les 15 villages restants.

³ OPCIT

⁴ Article par agence « Maatkas (tizi-ouzou), des mesures pour améliorer l'alimentation en eau potable, 11 juillet 2016 Algérie 1.com.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

- *Electricité*

Toutes les agglomérations de la commune sont électrifiées, et bénéficié de l'éclairage public.

1-2-5 Les infrastructures culturelles, culturelles et sportive :

La commune de Maatkas dispose d'une seule maison de jeunes au niveau de l'ACL et une bibliothèque.

Une salle polyvalente au niveau de Souk-el khemis.

Treize mosquées.

On remarque que la commune de Maatkas souffre d'un manque énorme des infrastructures en question, qui doivent être pris en considération.

1-2-6 Infrastructure sanitaire.

Les équipements sanitaires de la commune de Maatkas sont : un seul centre de santé et trois salles de soins. Il est à noter, en fait, que le secteur sanitaire dans cette commune souffre d'un problème de manque de transports des malades en cas d'urgence.

1-2-7 Infrastructures administrative.

La commune de Maatkas dispose d'un nombre important d'équipements administratifs qui sont répartis comme suit :

Agglomération chef lieu à Souk- el-khemis (siège de daïra, d'APC, surette urbaine, police communale, subdivision Hydrolique et agricole et d'urbanisation, slep, cnasat, sonalgaz, l'algérienne des eaux, casoral, poste , recette des impôts, inspection des impôts).

A Tizi-tzougath, on trouve une seule agence postale ainsi qu'a Haddada.

Agglomération secondaire à Berkouka (agence postale et antenne d'APC)

On remarque que la majorité des équipements sont regroupés à l'ACL du Souk-khemis

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

1-2-8 Le secteur de l'éducation

La commune compte 22 établissements scolaires dont 16 écoles du premiers et deuxième cycles, et 4 écoles pour le troisième cycle et 2 établissements pour le cycle secondaire, ainsi qu'un centre de formation (C.F.P.A)

1-2-9 Le secteur de la sécurité

En ce qui concerne ce secteur la commune dispose d'une unité de la brigade Mobile police judiciaire (BMPJ), une compagnie de la gendarmerie nationale, une brigade de la gendarmerie nationale, et une DRIM (brigade mobilisé de la gendarmerie).

1-3 Caractéristiques démographiques de la population de la commune de MAATKAS :

Se présentent comme suite:

1-3-1 Tableau 1 : Evolution de la population dans la commune de MAATKAS

RGPH	1977	1987	1998	2008
La population	13397	25030	31188	32121

Source : annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou 2017

D'après ce tableau, on remarque une forte croissance de la population entre 1977 et 1987 qui ont donné successivement 13397, 25030, cela veut dire qu'il existe une forte croissance démographique dans la commune de Maatkas dans cette période. Les RGPH 1987 et 1998 ont donné respectivement une population de 25030 et de 31188 habitants. La commune a connu une croissance démographique mais un peu moins important que la période précédente.

Mais le recensement de 2018 a donné une population de 32 121 habitants, cela nous permet de constater que la croissance démographique a peu évolué de 1998 jusqu'au 2018.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

1-3-2 tableau n°2 La répartition de la population selon la strate dans la commune de Maatkas

Désignation	Population urbaine		Population rural		Total population
	Total	taux	Total	taux	
Commune	26856	81,39	6142	18,61	32999

Source : annuaire statistique de la wilaya de Tizi-Ouzou

Ce tableau montre une grande différence entre la population urbaine (81,39) et la population rurale avec un taux (18,61) ce qui fait que les habitants préfèrent résider dans les zones urbaines et chef lieu pour bénéficier des services publics.

1-4 Situation économique.



L'activité industrielle dans la commune de Maatkas est dominée par l'oléiculture, elle dispose de 12 huileries qui se répartissent dans les villages ainsi que trois limonadiers et une unité de transformation de plastique.

Par ailleurs la commune Maatkas est dénommée capitale de la poterie, elle se caractérise par des activités artisanales dont la plus dominante est « la poterie ».

La commune de Maatkas est connue par le festival de la poterie qui s'organise chaque année, cette activité reconnue à l'échelle régional ainsi que national « avec la programmation de la poterie ; l'activité artisanale prendra une autre ampleur par sa valorisation elle donnera évidemment un autre essor pour le développement de cette commune ».

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

Les artisans de cette commune veillent à la préservation patrimoine et culturelle qui constitue la base d'histoire de cette municipalité. Ce festival crée de la richesse économique d'une part pour les artisans par rapport au profil réalisé chaque année, et d'autre part pour la commune donnant à la commune le statut de pôle touristique.

1-5 Les acteurs de la décision publique dans la commune de MAATKAS :

On peut distinguer :

1-5-1 Les comités de villages :

Le comité de village exerce ces différentes activités puis débattent la décision dans un siège spéciale, et discutent sur les sujets qui occupent la communauté. Il est composé des hommes les plus âgés du village (l'aqqal) mais il exige l'intervention des jeunes, et cela pour toucher les différents domaines et les différents avis ; le comité délègue un représentant dans les situations inter-villageoise, par exemple le manque d'eau pour l'exposé en sein de la commune.

L'importance de la cohésion du village est réaffirmée pour l'obligation de participer aux activités collectives, l'ensemble des villages consacre une journée spéciale qui est généralement le vendredi pour le travail collective ; tous ses agents participent en coopération l'un avec l'autre pour mieux résoudre les problèmes du village. Ce comité dégage un ensemble de règlements communautaires que les citoyens appliquent et à fur et à mesure deviennent des lois, leur champ d'activités concerne, non pas la défense d'intérêts particuliers mais les questions d'intérêt générale ; il propose la participation des citoyens à l'élaboration de décisions qui les concernent.

Les comités sont associés au travail de l'APC par des réunions pour prioriser collectivement les projets d'aménagement des villages, ils interviennent pour éviter l'opposition des villageois dans différents cas comme le cas d'un tracé de route ou d'un réseau d'assainissement.

On remarque que le comité de village existe fréquemment au niveau de la Kabylie où les villageois sont plus volontaires à la participation pour défendre leurs droits.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

Les comités de villages ont plus du poids dans la participation à la prise de décision vue leur construction historique, ancrée dans leur territoire, ce qui n'est pas toujours le cas des comités de quartiers.

1-5-2 Le mouvement associatif dans la commune de Mâatkas :

Selon l'article 2 de la loi du 12 janvier relative aux associations : « l'association est le regroupement des personnes physiques et/ou des personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminé ou à durée indéterminée. Ces personnes mettent en commun bénévolement et dans un but non lucratif leur connaissances et leur moyens pour promouvoir et encourager les activités dans le domaine notamment professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif, et humanitaire »⁵

Ils ont un rôle majeur dans l'aménagement de territoire, ils gardent le patrimoine de la région. Il existe des catégories des associations différentes dans cette commune. Un mouvement associatif est très dynamique et fait un travail utile qui apporte une valeur ajoutée à la culture et au patrimoine, il existe à Mâatkas différentes catégories d'associations.

1-5-2-1 Associations culturelles :

Sont des associations qui font des activités culturelles, visent la promotion des activités destinées à la jeunesse et les activités de volontariat.

Exemple l'association culturelle « Tigajdit de Ait Zaim », créée en 1989, elle fait partie des 1^{ères} associations culturelles créées juste après l'ouverture démocratique, elle englobe toutes les catégories de citoyens : jeune, homme, femme, étudiants, émigrés, vieux, chacun apporte sa modeste contribution. Cette association n'a pas cessé d'être active au fil de temps, elle fait part des traditions bien ancrées dans les habitudes des habitants aux nombres de 4000.

1-5-2-2 Association environnementale :

Sont des associations qui dédient une grande partie d'activité à l'environnement et à la préservation de la nature, exemple : association monde vert.

⁵ Code communale 2012

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

Les jeunes adhérents de l'association se regroupent à chaque fois pour ramasser les ordures et déchets qui se dispersent aux abords des routes de la commune de Mâatkas qui met à la disposition de cette association tout le matériel nécessaire pour réussir l'opération.

L'association de monde vert organise même des conférences sur la gestion et la valorisation des déchets ménagers, d'après le président de l'association Mr ANSEUR cette association a pour bute la sensibilisation des jeunes d'ailleurs il a déclaré que : « c'est en ce sens que nous effectuons plusieurs campagnes au niveau des écoles et villages et notre municipalité, nous essayons d'impliquer tout le monde pour redonner à Maatkas son lustre d'antan », l'A.P.C encourage cette association ,en disant « la gestion classique des déchets a montré ces limites nous travaillons en partenariat avec le monde associative et nous mettons à leur dispositions les moyens de notre APC en vue d'améliorer l'Etat des lieux, à présent les constats sont établis et connus de tous, il faut enclencher la vitesse supérieure, à savoir lancer le tri et la valorisation des déchets, mais pour cela, il nous faut des mécanismes et des moyens que seul l'Etat peut garantir.

Récemment avec le lancement du concours « le village le plus propre de la Kabylie », les associations environnementales doublent leurs efforts pour participer, et gagner le prix ou place, il crée une dynamique citoyenne et une solidarité entre les villageois, visant au renforcement du lien social. Il ajoute une richesse économique aux villages, d'une part les primes sont allé de 9 million DA de village gagnant, à 2 millions pour les 2 derniers de classement, dont une somme sera destinés à un projet environnementale, et d'autre part une richesse pour la commune puisque le village participé sera une charge de moins.

Par exemple : le recyclage des ordures dégager dans ramassage vue la diminution des camions qui s'occupent de la collecte des déchets.

1-5-3 L'assemblée communale :

D'après le 1^{er} et le 2^{ème} article de la loi n°10 du 20 rajeb 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative a la commune, la commune algérienne est une collectivité territoriale créée par la loi dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie financière. Cette personnalité morale est le P/APC chargé de la présidence de l'assemblée communale et les affaire de la commune. D'après l'article 16 de la constitution Algérienne : « l'assemblée élue constitue

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

l'assise de la décentralisation et le lieu de la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques », La commune dispose :

- 2 D'une instance délibérante appelée assemblée populaire communale.
- 3 D'un organe exécutif présidé par le président de l'assemblée populaire communale.
- 4 D'une administration animée par le secrétaire général de la commune sous l'autorité du président de l'assemblée populaire communale.

L'assemblée populaire communale prend l'avis des citoyens en aval de la décision, en convoquant les comités de village pour débattre, puis organiser des réunions face aux besoins, ils donnent aux représentants des citoyens la possibilité d'exposer leur point de vue, ils servent à créer une relation forte avec ces citoyens et l'amélioration des conditions de mode de vies.

SECTION 2 : ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Cette section est la partie pratique de notre travail, nous essayerons de démontrer la participation des citoyens à la prise de décision dans les collectivités locales : cas la commune de Maatkas.

2-1 Présentation de l'enquête :

Notre analyse de terrain sur la participation des citoyens dans la commune de Maatkas est basée sur un questionnaire adressé aux administrateurs de l'APC (y compris les élus) et un autre auprès des citoyens.

Cette enquête vise à recueillir des informations sur l'implication de la démocratie participative dans la prise de décision de et la vision de ces acteurs sur cette nouvelle gestion.

2-2 Objectif de l'enquête :

Le questionnaire adressé aux citoyens a pour objectif de savoir à quel point ces derniers sont impliqués dans la prise de décision publique.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

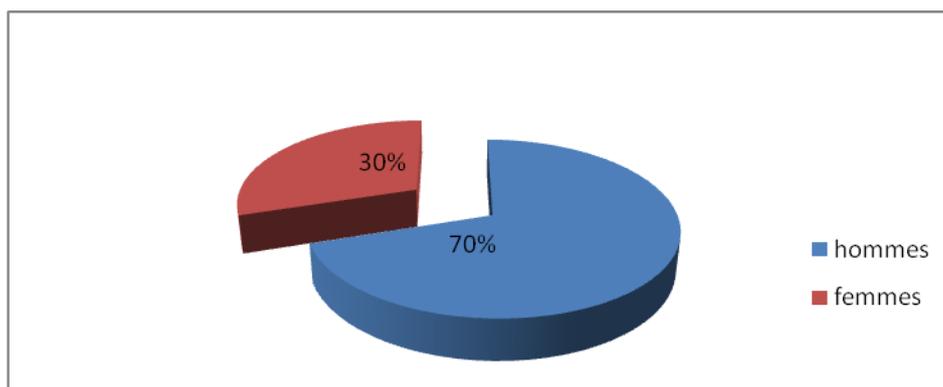
L'objectif du questionnaire adressé aux administrateurs, est celui de mettre en évidence et de connaître les pratiques de la démocratie participative dans l'administration de la commune.

L'objectif de l'étude est de savoir l'actualité et la situation de la démocratie participative au sein de ces acteurs de décision et essayer de démontrer les contraintes rencontrées.

2-3 la vision des citoyens sur la participation :

2-3-1 ensemble des enquêteurs par sexe :

Figure 01 : l'ensemble des enquêtés par sexe



Source : exploitation des résultats de notre enquête

Commentaire :

D'après les résultats, les enquêtés les plus interrogés sont des hommes avec un taux de 70%, et les femmes à 30%.

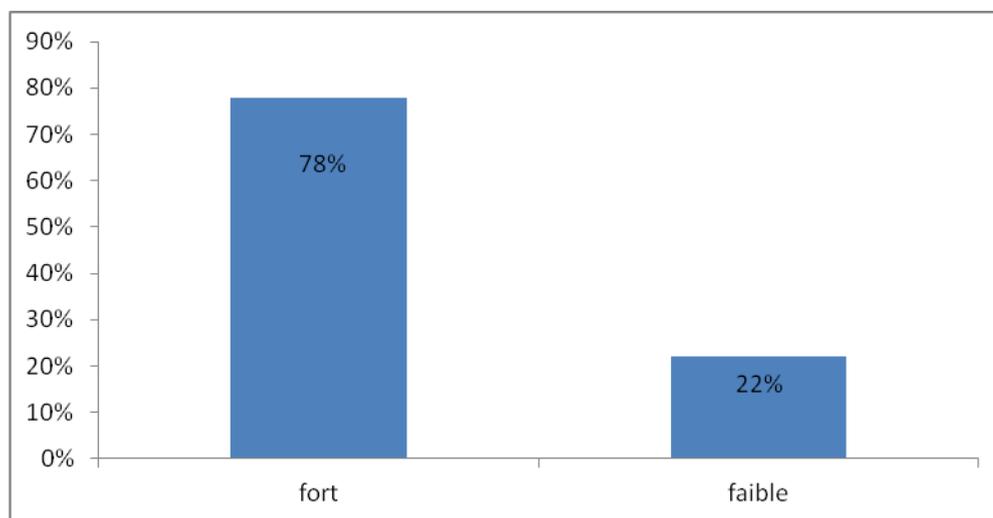
Analyse :

La différenciation du taux résulté revient aux nombre important des hommes intégrés dans les associations, surtout dans les comités de villages.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-3-2 la participation des femmes :

Figure 02 :la participation des femmes



Source : exploitation des résultats de notre enquête

Commentaire :

La figure démontre que 78% des personnes interrogées jugent que les femmes ne participent pas à la prise des décisions, 22% jugent la participation féminine faible.

Analyse :

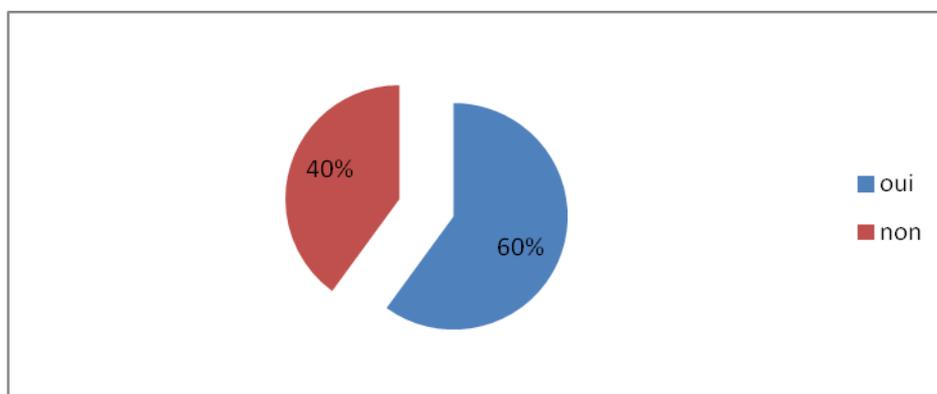
On constate qu'il y a une non participation de la femme et son intégration dans des décisions publiques cela revient à la culture conservatrice, traditionnaliste dans la commune de MAATKAS, l'autorité revient toujours aux hommes. L'intervention de la femme est faible dans les associations, et elle marque une absence totale dans les comités des villages.

La minorité des femmes qui participent ont adhéré aux associations et parties politiques, se devant de les recruter pour répondre à l'exigence de la parité, pourtant les femmes jouent un rôle important dans la société.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-3-3 l'adhésion aux organisations représentative :

Figure n°03 : l'adhésion des citoyens aux organisations représentatives

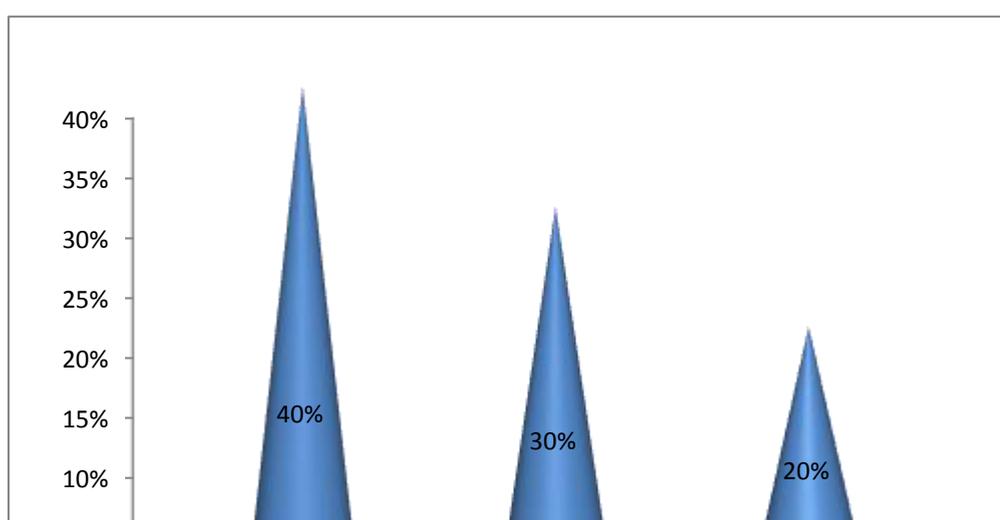


Source : exploitation des résultats de notre enquête

Commentaire :

Cette figure démontre que 60% de la population enquêtée s'inscrit dans une organisation représentative, contre 40%.

Figure n°04 : la spécificité de l'adhésion aux organisations représentatives



Source : exploitation des résultats de notre enquête.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

Commentaire :

D'après le graphe, la majorité des enquêtés sont intégrés dans des comités de villages, d'ailleurs ils représentent 40% ainsi que les associations avec un taux de 30%.

La participation aux parties politiques est un peu moins importante 20%, par contre les syndicats 10%.

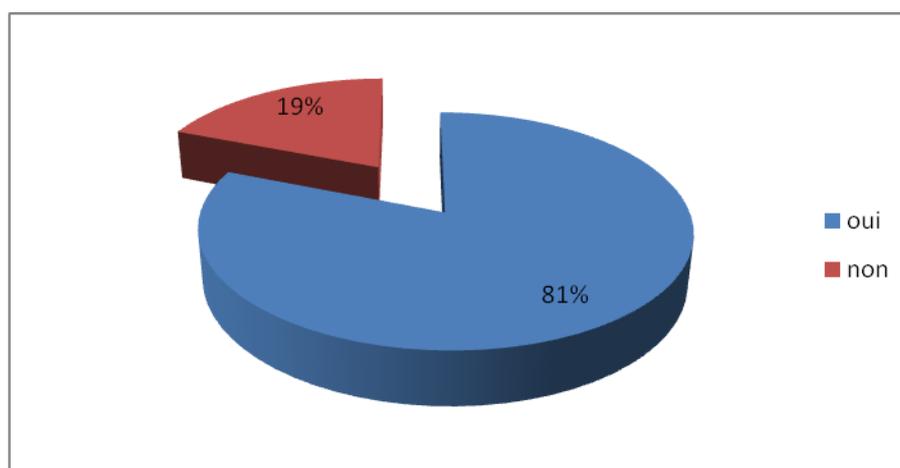
Analyse :

L'adhésion des citoyens aux associations et comités de villages est élevée vue l'importance de celle-ci dans la vie de la commune, et leur influence sur la prise des décisions. La participation des citoyens aux réunions des comités de villages est obligatoire dans cette région, tant qu'ils représentent leur village au niveau de l'APC. C'est là où les citoyens exposent leurs problèmes et donnent leur avis.

Les activités des associations encouragent les citoyens à participer d'une manière volontaire surtout chez les jeunes, et cela revient à l'esprit de responsabilités chez eux.

2-3-4 *Participation aux réunions organisées par le comité de villages et associations :*

Figure n°5 : taux de participations aux réunions organisé par les comités de villages et associations :



Source : exploitation des résultats de notre enquête de terrain

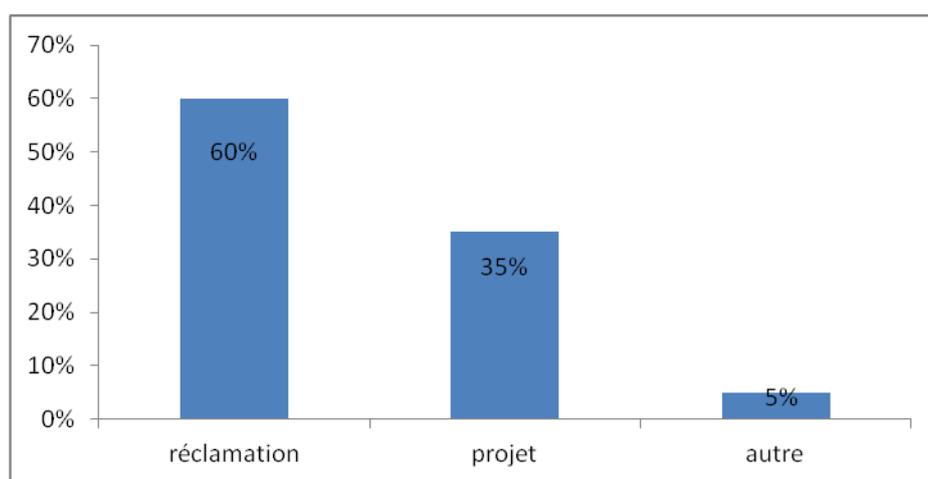
CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

Commentaire :

81% de la population se réunit avec les comités de villages et associations, contre 19%.

- Cadre des réunions

Figure n°6 : cadre de la réunion



Source : l'exploitation de notre enquête de terrain

Commentaire :

La figure ci-dessus représente le cadre de la participation, dont 60% présentent les réclamations des citoyens auprès des comités de villages et associations et 35% dans le cadre d'un projet à réaliser, les 5% restant représentent autre participation.

Analyse :

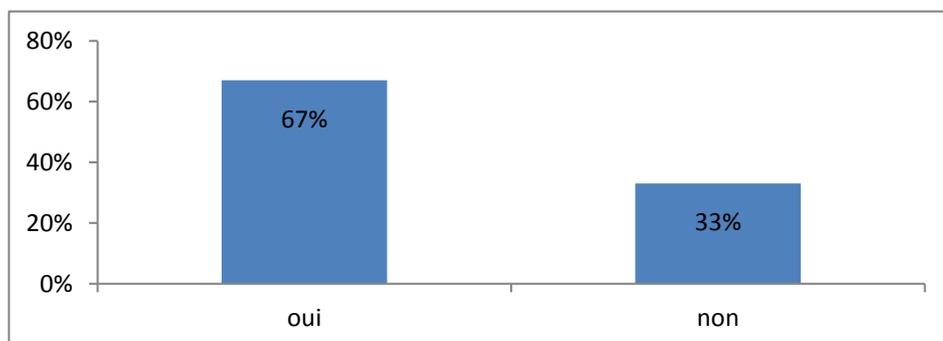
Les citoyens participent beaucoup plus dans le cadre d'une réclamation, les citoyens réclament leurs conflits et problèmes au niveau du comité de village, ce comité règle les conflits entre les villages et les problèmes de village en général, mais s'il est dépassé, il le transfère vers l'APC.

Les citoyens participent aussi dans le cadre de projet à travers les comités de village et associations, ils asseyent de prendre l'avis du maximum des citoyens pour aller à une décision pertinente qui répond aux maximum des besoins.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-3-5 La place de citoyens dans le village

Figure n 07 : la place de citoyens dans le village



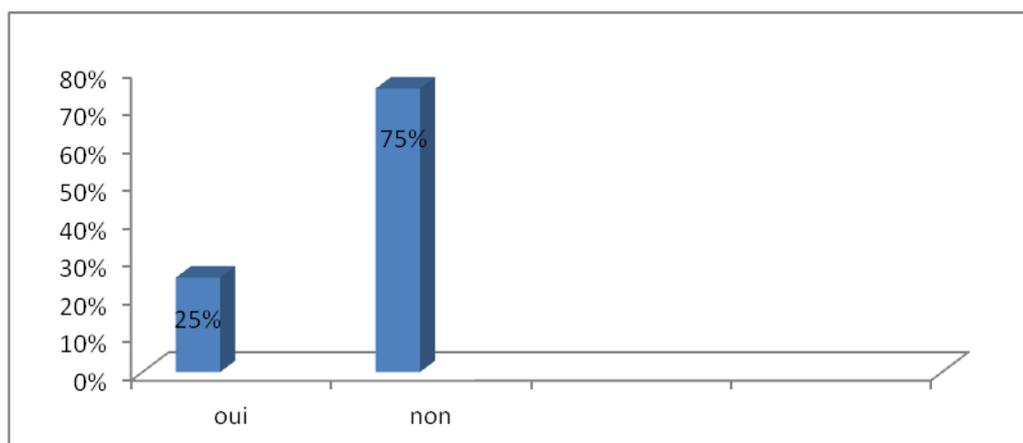
Source : exploitation de l'enquête sur terrain

Commentaire :

67% des enquêtés pensent avoir un rôle actif dans leur village, cela implique la diffusion de l'idée de participation

2-3-6 La prise des décisions par les élus :

Figure 08 : la prise de décision par les élus



Source : Exploitation des données sur terrain

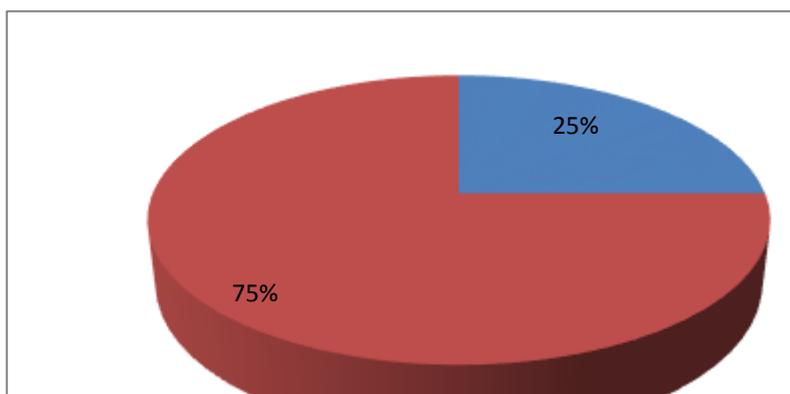
CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

Commentaire :

63% de la population enquêtée pensent que les décisions sont prises par les élus et 37% concèdent que les décisions ne reviennent pas toujours aux élus.

2-3-7 *La lecture des affichages :*

Figure N°09 : la lecture des affichages



Source : enquête sur terrain

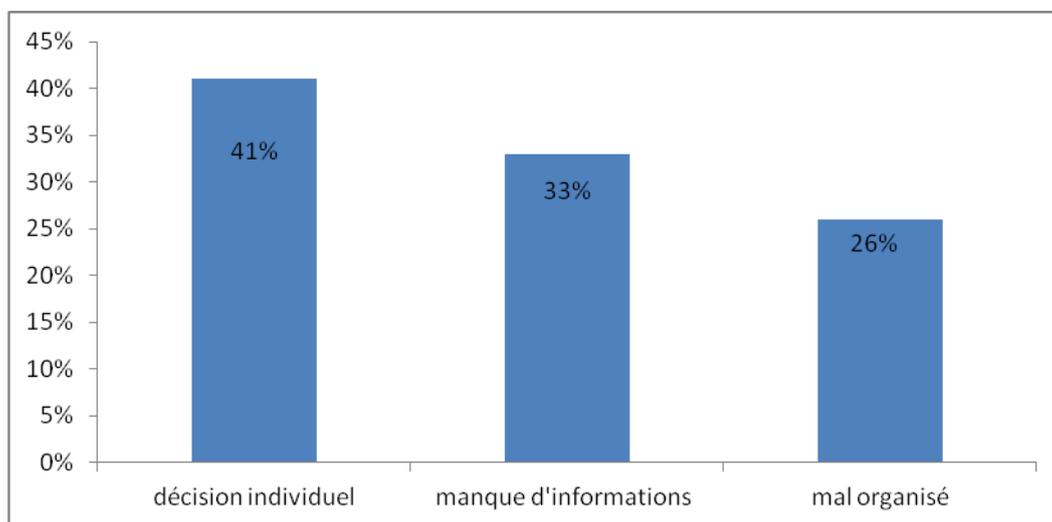
Commentaire :

Dans cette figure 75% ne s'intéressent pas à la lecture des panneaux d'affichage contre 25%.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-3-8 Les raisons de non implication des citoyens dans le processus décisionnel

Figure n°10 : les raisons du non implication des citoyens dans le processus décisionnel :



Source : exploitation de notre enquête de terrain

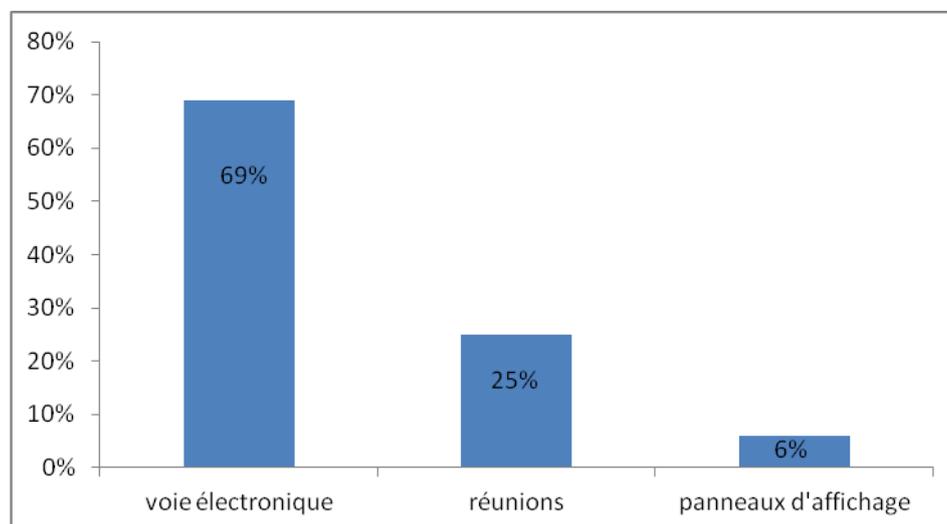
Commentaire :

Les données de cette figure montrent que 41% de la population enquêtée pensent que la raison principale pour que les citoyens ne s'impliquent pas dans le processus décisionnelle, et qu'elles sont prises individuellement, et les 33% par raison de manque d'informations, 26% qui restent disent que c'est un processus mal organisé.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-3-9 La meilleure façon de faire intervenir les citoyens :

Figure N° 11 : la meilleure façon de faire intervenir les citoyens



Source : exploitation de notre enquête.

Commentaire :

69% de la population interrogée préfère intervenir par voix électronique, 25% par des réunion et 6% qui restent préfèrent l'affichage.

Analyse :

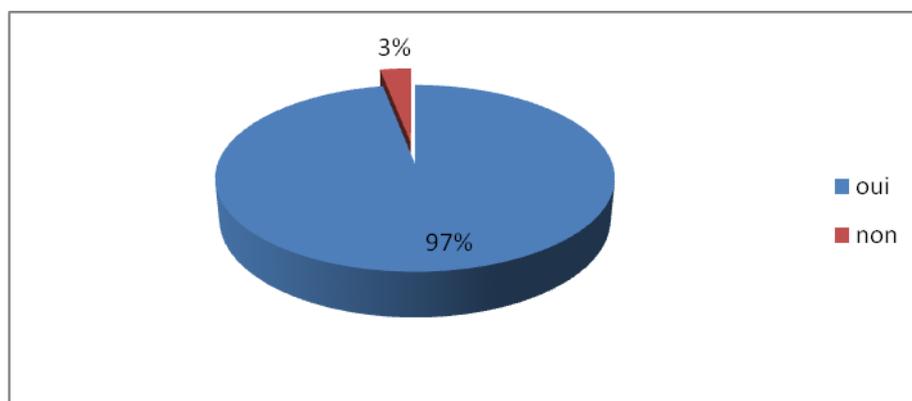
Pour les citoyens, les décisions sont prises individuellement malgré leur intervention, parce que les décisions finales reviennent toujours aux élus, chose complètement normale vu le sens de la démocratie représentative. Par conséquent, les citoyens ignorent les panneaux d'affichages, ils préfèrent les moyens les plus développés et les plus utiles pour eux.

La voix électronique (site internet) attirent beaucoup plus les jeunes et facilitent la tâche pour l'accès à l'information et à la participation.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-3-10 La place de la participation dans le développement locale :

Figure n°12 : la place de la participation dans le développement local :



Source : exploitation de notre enquête sur le terrain

Commentaire :

A partir de cette figure, 97% constatent que la participation est un outil efficace pour le développement contrairement à 3%.

Résultat :

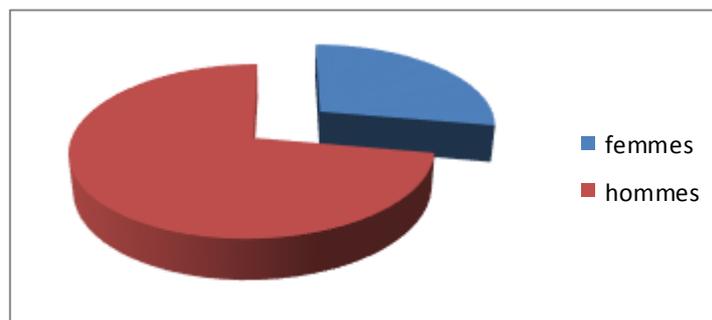
- La place de la femme dans la prise de décision publique est trop faible.
- Les citoyens de MAATKAS ont l'esprit de responsabilité dans des comités de villages pour faciliter le processus décisionnel et réaliser le développement de leur commune.
- Les citoyens ne sont pas bien informés par leur commune (absence de site internet).
- Il n'existe pas une participation directe des citoyens qu'à partir des associations et des comités de village.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-4 la vision des élus et administrateurs sur la participation :

2-4-1 L'ensemble des enquêteurs

Figure n°13 : l'ensemble des enquêteurs des administrateurs



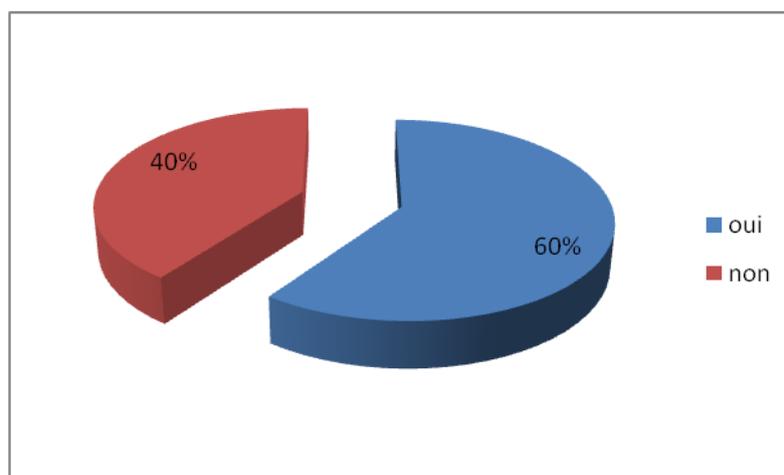
Source : exploitation de l'enquête

Commentaire :

La figure présente que 65% de la population enquêtée sont des hommes contre 25% de femmes

2-4-2 L'intervention des citoyens dans la prise des décisions publiques :

Figure n°14 : l'intervention des citoyens dans la prise des décisions publiques :



Source : exploitation de l'enquête

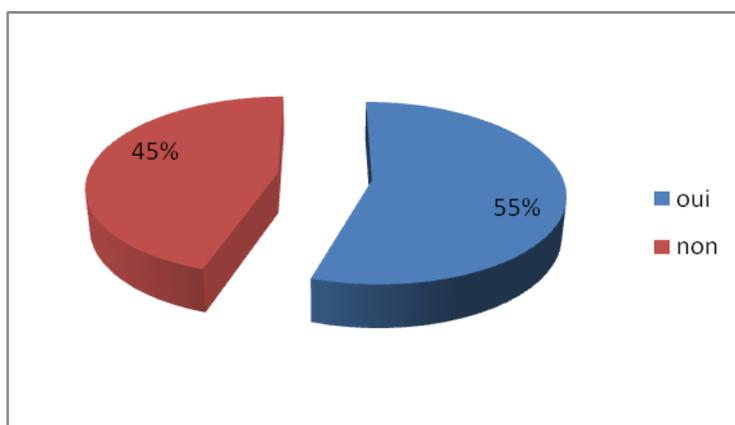
CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

Commentaire :

60% des administrateurs enquêtés pensent que les citoyens sont intégrés dans la décision publique, mais les 40% des administrateurs pensent que les citoyens ne le sont pas.

2-4-3 L'aide des citoyens dans la prise des décisions

Figure n°15 : l'aide des citoyens dans la prise des décisions :



Source : exploitation de l'enquête

Commentaire :

55% des administrateurs considèrent que la participation est un avantage à la prise de décision, et 45% la considèrent comme étant un empêchement.

Analyse :

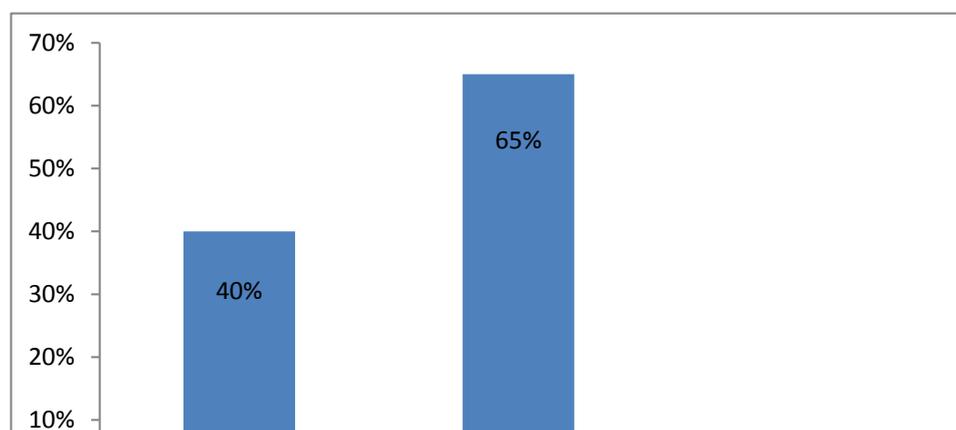
La majorité des administrateurs concède que la participation des citoyens est nécessaire par les représentants (comité de village et les associations) tant qu'ils sont en contact direct avec les citoyens, ils sont des intermédiaires entre les citoyens et l'administration, en collaboration avec les élus afin d'arriver à des solutions pertinentes.

Le reste des administrateurs voit que les citoyens empêchent la prise de décision par ce que c'est une perte du temps, et ils en résultent beaucoup de conflits lors de la communication.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-4-4 La transmission de l'information :

Figure n°16 : la transmission de l'information



Source : exploitation de l'enquête

Commentaire :

Dans cette figure 65% des administrateurs disent que la transmission de l'information se fait par des réunions et 40% par voix d'affichage.

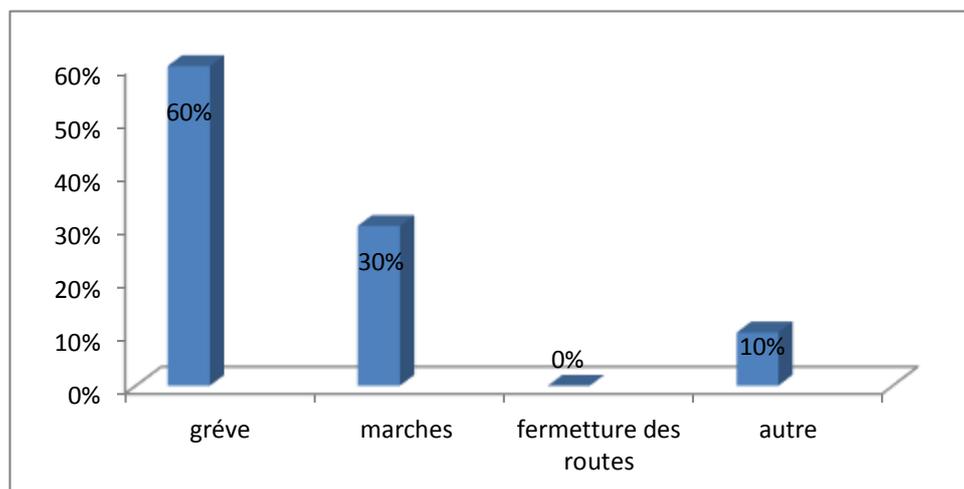
Analyse :

D'après ces résultats, on constate que la commune de Maatkas s'intéresse beaucoup plus à l'organisation des réunions avec les comités de village et aux associations afin de transmettre la vraie information pour éviter les rumeurs et assurer que l'information est diffusée dans tous les villages concernés, en plus elle évite la diffusion de l'information par voix d'affichage ne donnant pas assez d'importance aux affichages.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-4-5 Les manifestations dans la commune de Maatkas :

Figure n°17 : les manifestations dans la commune de Maatkas



Source : exploitation des données de l'enquête

Commentaire :

60% des manifestations représentent des grèves, 30% des manifestation sont des marches, et 10% représentent d'autres manifestations, mais la fermeture des routes n'a pas été enregistrée.

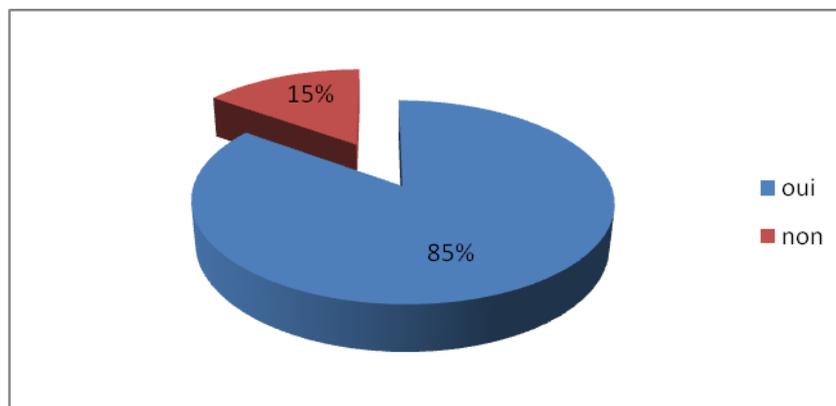
Analyse :

Ce qui pousse généralement les citoyens à manifester est le blocage des projets et le manque des moyens de vie par exemple (l'eau et le gaz). Pour les citoyens la grève est la meilleure façon pour se manifester et se faire entendre : c'est un dispositif facile et passif.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-4-6 La pertinence des activités des associations.

Figure n°18 : la pertinence des activités des associations



Source : exploitation d'enquête de terrain

Commentaire :

La figure montre que 85% des administrateurs considèrent que les activités des associations sont pertinentes, contre 15%.

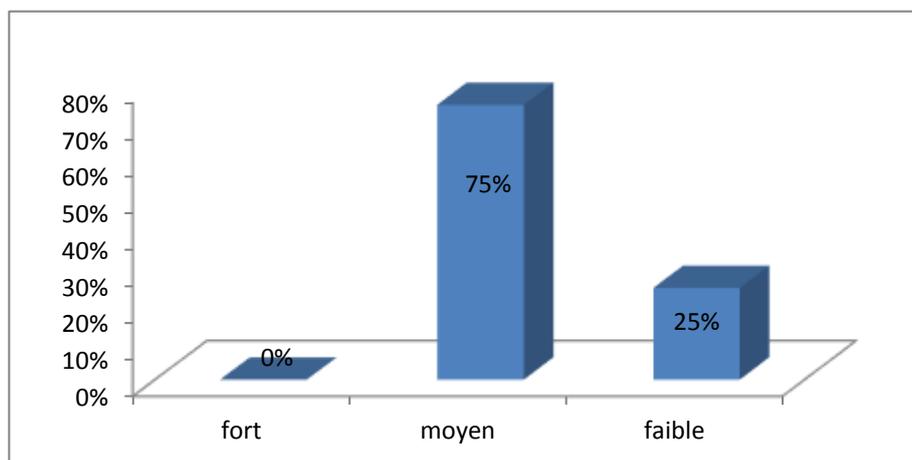
Analyse :

Le mouvement associative a un rôle très important dans la commune de Maatkas, cela revient à la diversité des activités et à la richesse créée par celle-ci, qui présentent une importante valeur ajoutée à cette commune.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

2-4-7 La qualité de la démocratie participative :

Figure n°19 : la qualité de la démocratie participative.



Source : l'exploitation des données de terrain.

Commentaire :

A partir de cette figure, 75% des administrateurs pensent que la démocratie participative est un moyen, 25% pensent que cette démocratie est faible.

Analyse :

La majorité des administrateurs considère que la démocratie participative n'est pas forte, cela revient au manque de moyens nécessaires pour impliquer plus de citoyens, aussi il revient au manque d'intervention des femmes aux décisions publiques. La visibilité des femmes dans l'espace public est très insignifiante.

Résultat :

- Le rôle des associations et comités de villages est très important pour une démocratie efficace et meilleure.
- L'intervention des comités de villages dans les prise de décision aide à éviter les conflits entre les citoyens et l'APC.
- Les citoyens empêchent les élus à prendre une décision rapide par apport aux difficultés qu'ils trouvent à la diffusion de l'information.

CHAPITRE III : Etats des lieux de la participation dans la commune de MAATKAS

- Les citoyens expriment leur opposition à partir de manifestations.
- Pour une décision pertinente, il faut une collaboration de différents avis.
- L'information est la cellule de base de la participation.
- Les associations n'ont pas un pouvoir décisionnel mais elles jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire.

Conclusion :

La participation des citoyens à la prise de décision publique dans la commune de MAATKAS est tout un processus ; les citoyens ne participent pas directement à la décision et à l'élaboration de celle-ci, l'APC ne leur fait pas appel, que se soit au niveau de l'action publique ou au niveau de projets publics, mais l'APC se réunit pour débattre de la décision avec les comités de villages. La codécision dégagée va répondre aux attentes des citoyens en collaboration avec les élus.

En fait la participation directe des citoyens se fait dans les villages en collaboration avec les comités : les citoyens exposent leur besoins et idées dans des réunions qui regroupent la majorité des villageois, ensuite, ces représentants transfèrent toutes les remarques, besoins et solutions proposés aux élus de l'APC.

L'absence totale de l'élément féminin est flagrant et à déplorer dans les réunions de village, malgré qu'elle peut apporter de la valeur ajoutée à la décision et à la performance de celle-ci.

Conclusion générale

La prise de décisions dans les collectivités locale est très sensible, le pouvoir public doit être prudent dans le processus décisionnel, c'est pour celle qu'il partage la responsabilité avec les acteurs.

La participation de l'ensemble des acteurs apparait comme une condition nécessaire pour une meilleure décision publique, notamment la participation des citoyens, puisque son intérêt est le plus visé ; le village apparait alors comme une échelle pertinente de la participation et ce de fait qu'il constitue l'unité de base qui bénéficie des décisions à partir des comités de village, ces représentants transmettent les besoins des populations aux niveaux hiérarchiques et aux autorités concernées. Lorsque les citoyens sont consultés les représentants multiplie par deux fois leur chance de prendre une meilleure décision.

A cet effet, nous avons choisi de nous intéresser à un cas pratique sur la démocratie participative, nous avons opté pour la commune de Matkas.

Notre choix est justifié, au plan scientifique et pédagogique, par notre curiosité de comprendre sur le terrain ce que c'est une participation citoyenne et comment s'articulent en niveau de la commune de Maatkas, la diversification de ces acteurs, sur le plan personnel et social, notre incapacité de prendre un territoire plus vaste et lointain, vu le manque des moyen financiers et du temps à consacrer à l'enquête de terrain.

Il n'est pas surprenant que des difficultés soient apparues dans notre travail, on laisse le champ d'amélioration ouvert « le temps, la réflexion, la recherche d'outil nouveau vont progressivement apporter des solutions »¹.

L'exploitation théorique sur la participation des citoyens nous a permis de construire une synthèse sur notre problématique, elle nous a permis de cerner le concept de participation et ses éléments de base.

L'article L 2141 du code générale des collectivités territoriales (ci après CGCT) introduit par la loi n°22 – 125 du 6 février 1992 et introduit par la loin 2004-809 du 13 aout 2004, dispose que : « le droit des habitants de la commune à être informé de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale.

¹ AYDALOT P,(1985) « économie régionale et urbaine », édition ECONOMICA, P 296

Conclusion générale

Il s'exerce sans préjudice des dispositions en vigueur relatives notamment à la publicité des actes, a autorités territoriale ainsi qu'à la liberté d'accès aux document administratifs ».

L'habitant étant un acteur essentiel dans la commune, il doit prendre conscience de sa citoyenneté et de ses droits à l'information mais aussi au pouvoir qu'il peut exercer dans le développement de sa commune et dans la mise en œuvre des projets.

A la fin de ce travail nous avons synthétisé les résultats de notre enquête. Cette synthèse va servir à l'évaluation de nos hypothèses qui nous ont guidé toutes en long de ce travail :

L'A.P.C de Maatkas ne peuvent pas prendre des décisions publiques seule, puisqu'elle concerne toutes la municipalité et elle influence sur le développement négativement si elle est mauvaise, et positivement si elle est bonne, c'est pour cela que les élus sont chargés de débattre avec les comités de villages, à partir des réunions, ils donnent une grande importance pour les avis de ces comités et les combiné avec leur avis pour arriver à des résultats efficaces. A la fin de la réunion ils dégagent une codécision claire et pertinente.

Le citoyens n'intervient pas directement à la décision publique mais aux réunions des comités de villages qui transfert leur prérogative à l'A.P.C pour montrer l'intérêt de ce dialogue à fin d'éclairer la décision publique par cette parole le citoyens issue de la délibération. C'est une participation simple et spontanée. Ces citoyens participent aussi à la modernisation des milieux villageois à partir des associations.

En fin en Algérie, il existe une participation des représentants. Les comités ont avantage la prise des décisions et les associations.

Pour aller vers une plus grande structuration des organisations de base à l'image des associations, des comités de villages, et de se positionner dans la prise de décision dans le projet de développement pour réclamer leur besoins et de valoriser les ressources locales, de sensibiliser les habitants par des campagnes pour contribuer au mieux à l'amélioration de bien être social.

Le développement local nécessite la prise en compte des réalités locale et une participation, d'une participation concerné à leur propre aspiration ; pour se faire, une

Conclusion générale

planification de la participation exige une forte implication des populations ont impérative à fin d'atteindre une plus grandes efficacité, et un renforcement des collectivités locales ; par ailleurs la réussite d'une bonne participation au développement suppose un partage des responsabilités et les moyens pour y parvenir.

Références bibliographiques

- **Ouvrages :**

- ABOUBACAR Yenikoye Ismaël, « Comment analyser la gouvernance ? Définir les indicateurs de bonne gouvernance », édition L'Harmattan, 5-7, rue de l'école-Polytechnique ; Dépôt légal : juin 2007, imprimé en France, ISBN : 978-2-296-03634-5.
- BENNOUR A M « logique des participations citoyens, solidarité, contestation, gestion ».Edition E'Harmattan, Dépôt légal : Mars 2006. Imprimé en France. Mars 2006.
- GAUDIN J-P, la démocratie participative, Armand Edition, Paris.2007
- GAUDIN J-P , « pourquoi la gouvernance ? », la bibliothèque du citoyen, Presses de Science Po, Paris,2002
- GAUDIN J-P « la démocratie participative », Armand COLIN édition, 1^{er} édition 2013, 2^{ème} édition 2007, rue de MONTPARNASSE, 75006 paris, dépôt légal : septembre 2013.
- GERARD M, « Pourquoi la démocratie est en panne », éditions la découverte, 9 bis, rue Abel- Hovelacque, Dépôt légal : septembre 2003, imprimé en France, ISBN : 2-7071-4101-1.
- HOUNOUNOU A « les nouvelles démocraties dans les organisations, le management par les groupes projet, entre participation autonomie et régulation sociale », Edition E'Harmattan, 5-7, rue de l'école-Polytechnique ; 75005 Paris, Dépôt légal : Octobre 2006, imprimé en France. ISBN : 2-296-01020-2.
- LE GALES P, Quels intérêts privés dans les villes européennes, in Villes en Europe, Ed. La découverte, 1997.
- MARIE-HELENE Bacqué, HENRI Rey et YVES Sintomer, « gestion de proximité et de démocratie participative », éditions la Découverte, 9 bis, rue Abel-Hovelacque, Dépôt légal du 1^{er} tirage : juin 2005, suite de 1^{er} tirage (2) : janvier 2006, imprimé en France, Paris 2005, ISBN 2-7071-4306-5.
- THOMPSON J, « De l'expérimentation à une pratique renouvelée », Concertation citoyenne en urbanisme, La méthode du Community planning, Éditions adels, Paris ,2010.

Références bibliographiques

- **Thèses :**

- MOUHOUBI N « les outils de management de projet urbain en faveur de la durabilité cas PMMC ».
- NAIT CHABANE L, « gouvernance territoriale et stratégies des acteurs : cas de la wilaya de Bejaia », université de Bejaia, 2010.

- **Articles et Revues :**

- Adriem Gassée « 5 mythes à propos de la participation citoyenne » 15 août 2016.
- Art.12 alinéa 2 de la constitution.
- Article de Wikipédia, « la décentralisation », 14 octobre 2018.
- BENALLAL M « l'Etat, le citoyen et la démocratie dans la cité » publié le 17.11.2014.
- BOUARISSA C « rencontre sur la démocratie participative » publié le 30.10.2018.
- CAVALLIER G, Gouvernement des villes et gouvernance urbaine, in Défis pour la gouvernance urbaine dans l'Union européenne.
- HUBERT Touzard, « consultation, concertation, négociation ». Paris, 2006/1(n°5).
- KHALDOUN L « démocratie participative : l'appel du ministère de l'intérieur » publié le 1 décembre 2017.
- LELOUP F, MOYARDT L, PEQUER B « le développement locale en Afrique d'ouest : quelle(s) réalité(s) possible(s) » in revue mondes en développement vol 31-2003/4-N°124.
- LELOUP F., MOYART L., PECQUEUR B. (2005), « la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? », Géographie Économie Société, 2005/4, vol.7.
- MICHELOT A, « La construction du principe de participation : réflexions autour de la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement », La démocratie environnementale. Participation du public aux décisions et politiques environnementales, Éditions universitaires de Dijon, collection Sociétés, 2009.

Références bibliographiques

- MOKHTARI R « encourager la participation du citoyen dans la gestion des affaires publi  le 28.10.2017.
 - NATHALIE Fabbe -Costes « les multiples r les de syst me d'information et de communication dans l'action strat gique ». Marie Josi Avenir (coord). La strat gie « chemin faisant », Economica. HAL.archives-fr. 28 mars 2016.
 - PAYE O. (2005), « la gouvernance : D'une notion polys mique   un concept politologique »,  tudes internationales, vol. 36, n 1, 2005.
 - WIRTZ P« les fondement th oriques des meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise »(2008).
- **Documents**
 - Article par agence « Maatkas (tizi-ouzou), des mesures pour am liorer l'alimentation en eau potable, 11 juillet 2016 Alg rie 1.com.
 - d veloppement local et d mocratie participative CapDel (09 novembre 2018).
 - Les 7 principes de d mocratie participative, 13mai 2014.
 - Le fonctionnement de d bat public. 17-10-2018.
 - La participation citoyenne au niveau communal. 03-10-2018.
 - le CapDel : une triparite innovent de partenariat (10 novembre2018).
- **Divers :**
 - Annuaire statistiques de la wilaya de Tizi-Ouzou, ann e 2018.
 - Boite   outil sur la participation, octobre 2013, toolkit-FRENCH. Final
 - DELCAMP A«La coop ration intercommunale en Europe», association pour la recherche des collectivit s territoriales en Europe (ARCOLE), institut d' tudes sup rieur, d'Aix-en Provence.
 - Discours du pr sident de la r publique 15 avril 2011
 - Melin Dierre. Choay-Fran ois. Dictionnaire de l'urbanisme et de l'am nagement, presse universitaire de France paris
 - Monographie de la commune de Maatkas.
 - PDOU de la commune de MAATKAS, ann e 2008.

Références bibliographiques

- **Textes réglementaires :**

- Code communale 2012.
- la loi 11-10 relative au 22 juin 2011 relative à la commune.
- La loi 4-20 correspondant au 29 décembre 2004 relative à la prévention des risques majeurs et à la gestion des catastrophes dans le cadre du développement durable.

- **Sites internet :**

- www.sndl.com
- www.HAL.com
- www.ons.com
- www.wikipédia.com

Annexes

QUESTIONNAIRE AUX ADMINISTRATEURS DE LA COMMUNE SUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Dans le cadre d'une recherche sur « la participation des citoyens à la prise des décisions publiques » pour d'obtention du diplôme de master, option : management public. Nous avons élaboré une enquête ciblant les administrateurs et son appréhension de la participation et de la démocratie participative. Sachant que la démocratie participative, est gouverner le peuple, pour le peuple, par le peuple.

Alors nous avons sollicitons à participer à cette enquête en rempliront cette questionnaire.

MERCI D'AVANCE

1- Vous êtes ?

1. Homme 2. Femme

2-Que dite vous sur la démocratie participative ?

.....
.....

3- Les citoyens vient beaucoup plus pour une :

1. réclamation 2. participation

4-Est-ce-que vous faites intervenir les citoyens dans la prise des décision publiques ?

1. oui 2. non

si oui comment ?

.....
.....

si non pourquoi ?

.....
.....

5-la mairie de MAATKAS dispose telle d'un site internet mis à la disposition des citoyens ?

1. oui 2. non

6- quel utile utiliser vous pour transmettre de l'information aux citoyens ?

1. affichage 2. réunion

Annexes

3. site internet

4. Autres

7- quel genre de manifestation connu la commune ?

1. grève

2. marches

3. fermeture des routes

4. autres

pour vous , que se qui poussent les citoyens à se manifester?

.....

.....

8- combien de fois vous réunies avec les représentant des citoyens dans un mois ?

.....

.....

9-Selon vous les activités des associations sont-elles pertinentes ?

1. oui

2. non

10-Existe-t-il une démocratie participative à la commune de MAATKAS ?

1. oui

2. non

11-si c'est oui, vous la trouvé comment ?

1. faible

2. moyen

3. forte

- si non que c'est qui l'empêche?

.....

.....

12-avec qui vous organisé les réunions ?

1. associations

2. Citoyen

3. comité de village

4. autres

13 –les citoyens vous aident à prendre une décision ?

1. oui

2. Non

Comment ?

.....

Annexes

.....

14- est ce que vous débâter sur la décision avant de la prise ?

1. oui

2. Non

Si c'est oui avec qui ?

.....

.....

Si c'est non pourquoi ?

.....

.....

15-selon vous , est-ce-que la démocratie participative est un outil de développement local :

1. oui

2. non

3-comment?

.....

.....

Annexes

QUESTIONNAIRE AUX CITOYENS DE LA COMMUNE SUR LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

Dans le cadre d'une recherche sur « la participation des citoyens à la prise des décisions publiques » pour d'obtention du diplôme de master, option : management public. Nous avons élaboré une enquête ciblant les citoyens et son appréhension de la participation et de la démocratie participative. Sachant que la démocratie participative, est gouverner le peuple, pour le peuple, par le peuple.

Alors nous avons sollicitons à participer à cette enquête en rempliront cette questionnaire.

MERCI D'AVANCE

Identification :

1-vous êtes ?

1. Homme

2. Femme

2-Quel est votre fonction actuelle ?

.....
.....

3-Êtes-vous adhérent à une organisation représentative ?

1. oui

2. Non

Si oui la quelle ?

1. association

2. Syndicat

3. partie politique

4. Comité de village

caractéristiques de la participation des citoyens :

4- Pour vous que représente la démocratie participative ?

.....
.....

5-Avez-vous déjà participé à une réunion organisée par le comité de village?

1. oui

2. Non

Annexes

6-Si non, pourquoi :

Cela vous intéresse pas

Cela na aucun sens pour vous ?

Autre

7-Si oui, Dans quel cadre vous avez participer ?

Dans le cadre de projet

Dans le cadre d'une réclamation

Autre

8-est-ce-que vous recevez des accords par apport à vos remarques ou vos demandes, en niveau de la mairie ?

1. oui

2. Non

-sur quel sujet ?

.....

.....

9-pensez-vous avoir un rôle à jouer au sein de votre village ?

1. Oui

2. Non

10-pensez-vous que seul les élus sont charger de prise de décision ?

1. oui

2. non

11-lisez vous régulièrement les panneaux d'affichage ?

1. Oui

2. Non

12-selon vous, quelles sont les raisons principales pour les quels les citoyens ne s'impliquent pas dans le processus décisionnel :

Par manque d'information

Mal organisé

Les décisions sont prise individuellement

Annexes

13-selon vous quel est la meilleure façon de vous faire intervenir:

Voix électronique

Réunions

Affichage

14-selon vous, est-ce-que la démocratie participative est un outil de développement local :

1. Oui

2. Non

-comment?

.....

.....

Table des matières

Remerciement

Dédicaces

Résumé

Sommaire

Introduction générale	1
Problématique	2
Hypothèse	3
Méthodologie	3

Chapitre I : la participation principe de la bonne gouvernance

Introduction	5
Section 1 : la gouvernance territoriale	5
1 Aperçu historique	5
2 Définition des concepts	6
2-1 la définition de la gouvernance territoriale	7
2-2 La décentralisation	7
3 Les acteurs de la gouvernance territoriale	8
3-1 Les acteurs institutionnel	9
3-2 Les acteurs non étatiques	9
3-3 Les acteurs économiques	9
4 Typologie de la gouvernance territoriale	9
4-1 la gouvernance privée	9
4-2 La gouvernance privée collective	10
4-3 La gouvernance publique	10
4-4 La gouvernance mixte	10
5 Les enjeux de la gouvernance territoriale	10
5-1 adaptation des méthodes et formes des gouvernements locaux à la gouvernance territoriale	10
5-2 La participation une condition a profère pour mieux gouverner	11
5-3 Amélioration de partenariat public-privé	11
5-4 La coopération intercommunale	12
6 La bonne gouvernance	12
- Les caractéristiques de la bonne gouvernance	12

Section 2 : Repères théoriques sur la participation	14
1 historique de la participation	14
2 définitions de la participation	16
3 le processus de la participation	17
3-1 l'information	17
3-2 la consultation	18
3-3 la concertation	19
3-4 la codécision	19
3-5 l'évaluation	20
4 avantages de la participation	20
Conclusion	22

Chapitre II : la place de citoyen dans la vie de la commune

Introduction	23
Section 1 : la place du citoyen dans la vie de la commune.	23
1- Les conditions de la participation	23
1-1 Au niveau conseil municipale	23
1-2 Au niveau de l' élu local	28
1-3 Au niveau du citoyen	29
2- Les principes de la participation	31
2-1 le public doit pouvoir s'exprimer sur les décisions qui le concernent	31
2-2 un processus de participation public doit permettre a la contribution du public d'influencer la décision	31
2-3 le processus de participation du public doit solliciter et faciliter activement la participation de toute les personnes susceptibles d'être touchée.	31
2-4 Au cour d'un processus de participation du public les besoin et intérêt de tous les participants doivent être communiqués et prise en compte	31
2-5 Les participant doivent contribuer à définir les modalité de leur participation	32
2-6 les participants reçoivent toute l'information nécessaire pour que leur contribution soit significatif	32
2-6 les participants doivent être informées de l'incidence qu'a eu leur contribution sur la décision	32
3- Les enjeux de la participation	32
3-1 La participation citoyenne est couteuse au terme du temps et de budget	32

3-2 La participation citoyenne implique toujours les mêmes personnes	33
3-3 La participation citoyenne oblige les pouvoirs publics à mettre en place les idées des citoyens	33
3-4 Les initiatives de participation citoyennes ne récoltent que des plaints	33
Section02 : Etat des lieux de la participation des citoyens en Algérie.	34
1 participations citoyennes entre réglementation, discours et réalité	34
2 programme de renforcement du capacité des acteurs de développement local (CaPdel)	36
2-1 les dix communes pilotent du CaPdel	37
2-2 les quatre composantes du CaPdel	38
2-2-1 la démocratie participative et travail conjoint des acteurs locaux.	38
2-2-2 modernisations et simplification des services publics.	39
2-2 -3 développements économiques locaux (DEL) et diversification de l'économie.	40
2-2-4 gestion multisectoriel des risques environnementaux majeurs en niveau local.	42
Conclusion	42

Chapitre III : Etas des lieux de la participation dans la commune du MAATKAS.

Introduction	43
Section 01 : présentation de la commune Maatkas	43
1-1 situation géographique	43
1-1-1 les reliefs	44
1-1-2 le climat	44
1-2 les infrastructures de base de la commune Maatkas.	45
1-2-1 les infrastructures routière.	45
1-2-2 L'eau potable.	46
1-2-3 L'assainissement.	46
1-2-4 Electricité et gaz.	46
1-2-5 Les infrastructures culturelles, cultuelles et de sport.	47
1-2-6 Infrastructures sanitaire.	47
1-2-7 Infrastructures administrative.	47
1-2-8 Le secteur de l'éducation.	48
1-2-9 Le secteur de la sécurité.	48
1-3 caractéristiques démographique de la population.	48
1-3-1 évolution de la population du commune Maatkas.	48
1-3-2 La répartition de la population selon la strate dans la commune Maatkas.	49
1-4 situation économique.	49

1-5	Les acteurs de la décision.	50
1-5-1	les comités de village.	50
1-5-2	Le mouvement associatif.	51
1-5-2-1	association culturelle.	51
1-5-2-2	association environnementale.	51
1-5-2-3	l'assemblée communale.	52
Section 2 : analyse des résultats de l'enquête.2-1 présentations d'enquête.		53
2-1-	présentation de l'enquête	53
2-2	objectifs de l'enquête.	53
2-3	La vision des citoyens sur la participation.	54
2-3-1	ensemble des enquêteurs par sexe	54
2-3-2	La participation des femmes.	55
2-3-3	L'adhésion aux organisations représentatives.	56
2-3-4	Participations aux réunions.	57
2-3-5	La place de citoyens dans le village.	59
2-3-6	La prise de décision par les élus.	59
2-3-7	La lecture des affichages.	60
2-3-8	Les raisons de non implication des citoyens dans le processus décisionnel.	61
2-3-9	La meilleure façon de faire intervenir les citoyens.	62
2-3-10	La place de la participation dans développements locale.	63
2-4	La vision des élus et les administrateurs sur la participation	64
2-4-1	L'ensemble des enquêteurs.	64
2-4-2	l'intervention des citoyens dans la prise des décisions publique.	64
2-4-3	L'aide des citoyens dans la prise de décision.	65
2-4-4	La transmission de l'information.	66
2-4-5	Les manifestations.	67
2-4-6	La pertinence des activités des associations.	68
2-4-7	La qualité de la démocratie participative.	69
Conclusion		70
Conclusion générale		71
Références bibliographiques		
Annexes		
Liste des Abréviations		

Liste des figures

Liste des tableaux

Table des matières

Résumé

L'un des principes majeurs de la bonne gouvernance est la participation des citoyens à la prise de décision publique ; l'objectif de ce travail est d'apporter un éclairage sur cette thématique.

Les services publics en collaboration avec les citoyens ou les représentants dégagent une codécision performante, la participation leur donne un pouvoir et une capacité à se mobiliser, à coordonner et à prendre en charge la satisfaction des besoins du territoire.

La démocratie participative est une gestion nouvelle dans les affaires publiques basées sur la formulation d'un individu informé et responsable. C'est une nouvelle réforme portée aux organisations publiques lui permettant le partenariat avec les acteurs de la société civile, donc c'est un outil de développement local.

Grace à l'exploitation des données d'une enquête de terrain menée dans la commune de Maatkas, nous avons déterminé l'existence d'une participation spontanée par voix des Comités de Villages.

Les Comités sont les représentants des villageois, ce sont est des intermédiaires entre les citoyens et leurs collectivités. C'est un acteur important dans la prise de décision.

Mots clés : participation, citoyens, informer, partenariat, codécision, performance, réunion, société, démocratie participative, gouvernance, territoire, collectivités locales.

Introduction générale.

**Chapitre I : la participation
principe de la bonne
gouvernance.**

Chapitre II : la participation des citoyens au niveau communal.

**Chapitre III : la
participation Dans la
commune de MAATKAS.**

Conclusion générale

Références bibliographiques

Annexes